

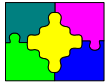
***Qualité de vie de la population
et
développement local :
Perspectives pour la réflexion***

Service de prévention et de promotion

DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Régie régionale de la santé et des services sociaux
de Lanaudière

Décembre 1999



Ce document exprime l'opinion des auteurs et il ne constitue pas nécessairement la position officielle de la Régie régionale de la santé et des services sociaux (RRSSS) de Lanaudière. Il a été réalisé par les personnes suivantes :

Rédaction : Claude Bégin, Direction de la santé publique, RRSSS de Lanaudière;

Collaboration : Lise Ouellet, Direction de la santé publique, RRSSS de Lanaudière;

Julie Thériault, agente de développement social à la Table des partenaires du développement social de Lanaudière (mai à septembre 1999);

Secrétariat : Josée Charron, Direction de la santé publique, RRSSS de Lanaudière.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier les personnes suivantes pour leur précieux apport à ce document :

- William A. Ninacs, consultant, formateur et chercheur, Coopérative de consultation en développement La Clé;
- de la Direction de la santé publique à la RRSSS de Lanaudière :

Élizabeth Cadieux;
Monique Ducharme;
André Guillemette;
Marc Goneau;
Ginette Lampron;
Louise Lemire.

Dépôt légal :
ISBN : 2-89475-038-2
Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque nationale du Québec
Quatrième trimestre 1999

H:\usager\begcla\devloc1.doc\07-01-09

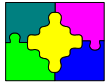


TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	II
TABLE DES MATIÈRES.....	III
INTRODUCTION.....	1
1. LA QUALITÉ DE VIE ET LE DÉVELOPPEMENT LOCAL	5
1.1 La perspective sociohistorique du développement des sociétés	8
1.2 La qualité de vie de la population.....	9
Une conception globale de la santé et du bien-être	9
La qualité de vie de la population.....	10
1.3 Le développement des sociétés	11
La notion de développement et la loi du développement inégal	11
La société civile.....	12
Le développement économique	14
La culture et le développement culturel.....	16
Le développement social.....	17
A) <i>La participation sociale</i>	18
B) <i>Le capital social</i>	18
C) <i>L'empowerment</i>	19
Le développement durable.....	21
1.4 Le développement régional et local	22
2. LES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT LOCAL	25
2.1 La concertation.....	28
2.2 Le partenariat.....	28
2.3 Les approches.....	29
Le mouvement des Villes et villages en santé	29
L'approche « Écoles en santé ».....	30
Le mouvement des Villes et communautés sécuritaires	30
Le développement économique communautaire	31
<i>L'économie sociale</i>	32
CONCLUSION	35
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	37





**« ... Il est à peu près certain que les sociétés gagnantes seront celles
(1) qui investissent dans le savoir, l'apprentissage, la connaissance tout en gardant
(2) une forte solidarité, une forte confiance les uns dans les autres, ce que les sociologues appellent un fort capital social ». (Renaud, 1998, p. 8)**

INTRODUCTION

Cette citation réaffirme que nous ne sommes pas les premiers ni les derniers à réfléchir et à écrire sur la santé, le bien-être et la qualité de vie de la population ainsi que sur le développement de la société dans sa perspective locale ou régionale.

À titre d'exemple, mentionnons les écrits réalisés par l'Organisation des Nations Unies (ONU - UNRISD, 1997, 1995), William A. Ninacs (1999, 1998, 1997), les Rencontres mondiales du développement local (IFDÉC et UNADEL, 1998), le Conseil de la santé et du bien-être (Bernier, 1999), le Conseil québécois de développement social (Cameron et Dallaire, 1999), l'Association des régions du Québec (1999), le Colloque sur le développement social (CSBE, ARQ et CRRSSSQ, 1999) ou encore les réflexions à venir lors du 3^e congrès des responsables locaux de santé des Amériques prévu à Québec en mars 2000 (INSPQ et Centre collaborateur de l'OMS pour VVS, 1999).

Le présent document se veut une réflexion sur les diverses dimensions qui tissent la toile du développement d'une société et de ses collectivités régionales et locales. Nous croyons que ces dimensions interagissent entre elles et déterminent l'état de santé, de bien-être et la qualité de vie de la population.

Nous espérons par ce document soutenir la réflexion de ceux et celles qui veulent se donner une perspective plus large en matière de qualité de vie de la population et de développement des collectivités.

Nous avons fait des choix en rédigeant ce document. Il ne prétend pas à l'objectivité ni à l'exhaustivité. Il ne constitue donc pas le fil de départ ni le fil d'arrivée des actions menées par les acteurs. Il se situe dans un environnement sociétal en mouvement comme l'est la vie en général.

Pour nous, le développement d'une collectivité ne peut être abordé sans se questionner, au préalable, sur la qualité de vie et l'état de santé et de bien-être de la population qui la constitue, ni sans se demander pourquoi il en est ainsi. Ce constat apparemment simple renvoie cependant à un ensemble d'approches, de notions et de concepts théoriques sur la question. Ceux-ci témoignent de la complexité du développement de nos sociétés et des conditions menant à l'amélioration de la qualité de vie de la population et de l'interrelation mutuelle qui s'exerce entre ces deux aspects.

Nous croyons que la finalité du développement d'une société et de ses collectivités doit être l'amélioration de la qualité de vie de la population. À ce sujet, nous partageons le point de vue exprimé par l'Organisation des Nations Unies sur le concept de « développement humain » où l'on y précise, entre autres, que la croissance économique est un moyen et non une fin au développement (Hancock, 1999; Doraid, 1997).



Nous ne pensons pas non plus qu'il faille opposer le développement économique au développement social ni au développement culturel. Nous croyons que ces formes de développement doivent être complémentaires et qu'il nous faut également voir et considérer autrement le développement d'une société. Il nous semble que le développement des sociétés doit se faire dans le respect des cultures, des droits de la personne et dans une perspective de développement durable. Il nous faut placer l'être humain et l'environnement dans lequel il vit au premier plan des choix sociétaux à faire et les considérer davantage comme la finalité du développement et non seulement comme des ressources renouvelables à exploiter.

En d'autres mots, nous pensons que le développement d'une société et de ses collectivités doit permettre à tous les individus de participer à la création de la richesse collective et au partage équitable de celle-ci. Il nous faut réduire l'effet du nivellement vers le bas qui conduit à rendre les communautés également plus pauvres. Le développement de solidarités collectives s'avère l'un des leviers nécessaires pour y parvenir. Ces solidarités collectives doivent s'appuyer sur une approche environnementale qui permet aux générations futures de vivre dans des conditions favorables à la santé. À ce propos, l'Institut de Recherche des Nations Unies pour le Développement Social et la Commission des Nations Unies pour l'environnement et le développement ont déjà lancé certains avertissements quant aux répercussions sociales de la mondialisation des marchés et de ses effets sur le développement humain durable (UNRISD, 1995; ACNU, 1999?).

Nous sommes conscients qu'il y a encore loin de la coupe aux lèvres. La complexité du développement des sociétés rend souvent ardue l'atteinte de résultats concrets en matière d'amélioration de la qualité de vie de la population. Il nous faut poursuivre l'action sur les facteurs qui déterminent l'état de santé et de bien-être de la population dont ceux relatifs aux conditions de vie que sont l'emploi, le revenu, l'éducation (scolarisation) et qui témoignent souvent des inégalités socioéconomiques chez la population (MSSS, 1999, 1992).

Parmi ces facteurs, l'éducation apparaît comme un facteur clé (et un défi!) pour contrer le chômage, les faibles revenus et subséquemment les problèmes sociaux et de santé (Gauthier, 1998, 1997; Fortin, 1997 dans Debbih et Morel, 1997). Il nous faut, à la fois, améliorer continuellement le niveau d'éducation de l'ensemble de la population et sa préparation au marché du travail. Et cela, tout en l'habilitant à devenir des citoyens possédant un niveau de culture générale qui leur permette de développer un sens (ou sa conscience) critique sur la société dans laquelle ils vivent. Nous croyons que le niveau d'éducation d'une collectivité constitue un enjeu de taille car il influence son devenir économique, culturel et social. Il contribue aussi à lui procurer un meilleur état de santé et de bien-être.

Bien entendu, les conditions de vie ne sont pas les seules à influencer l'état de santé et de bien-être d'une population, elles sont elles-mêmes soumises à l'influence d'autres facteurs déterminants tels ceux liés à la biologie humaine, aux habitudes de vie et aux comportements, aux milieux de vie, à l'environnement physique et au système public de services (éducation, santé, sécurité sociale et autres). À ce sujet, le soutien au développement de l'enfant et le soutien à la famille (santé, estime de soi, habiletés parentales, etc.), nous apparaissent être un autre enjeu majeur car il favorise le rehaussement du niveau d'éducation des individus et leurs capacités à devenir un citoyen critique.

Voilà brièvement énoncé notre point de vue d'auteurs quant à la qualité de vie de la population et au développement local.

Le présent document se subdivise en deux sections. La *première section* revient sur notre point de vue en matière de qualité de vie et de développement local et ce, à l'aide d'un modèle qui illustre les



liens existant entre les diverses dimensions du développement local et les conditions préalables à l'amélioration de la qualité de vie de la population.

La *deuxième section* a trait aux acteurs et à certaines approches que ces derniers peuvent utiliser dans leurs actions axées sur le développement des collectivités et la qualité de vie de la population. Les approches retenues sont présentées à titre indicatif et en complément à la section précédente.





« Même faux, ce qu'on perçoit comme vrai a toujours des conséquences dans la réalité ». (dicton sociologique dans Renaud, 1996, p. 317)

1. LA QUALITÉ DE VIE ET LE DÉVELOPPEMENT LOCAL

Cette citation s'applique bien au sujet de ce document, soit la qualité de vie et le développement local. Ces deux aspects englobent diverses dimensions d'une société. L'observation d'une société dans la réalité repose sur deux facettes, l'une dite « objective » et l'autre dite « subjective ».

La première facette s'appuie sur des faits mesurables, par exemple, les indicateurs relatifs au niveau de revenu, au taux d'occupation de la main-d'oeuvre, au taux de chômage, au degré de scolarisation, au taux de mortalité et d'hospitalisation et bien d'autres. La deuxième reflète les opinions et les perceptions que nous avons d'événements de la vie quotidienne ou de phénomènes sociaux, que ces faits soient objectifs ou non comme, par exemple, les divers sondages d'opinion publique sur l'actualité quotidienne, les profils de « l'homo quebecus ou canadienus » et bien d'autres encore. Dans les deux cas, il y a et il y aura toujours matière à interprétation de cette réalité, d'où le dicton cité précédemment. C'est pourquoi il devient vite complexe de parler de qualité de vie et de développement d'une société et de ses collectivités. Cela ne doit cependant pas nous restreindre dans l'action, au contraire.

« Dans le contexte actuel de la mondialisation des marchés, le développement des communautés locales, régionales et nationales ne peut progresser sans établir des orientations, des objectifs et des projets communs et partagés pour améliorer la qualité de vie de notre population.

À ce titre, il n'est plus possible de faire évoluer en vase clos, l'éducation, l'emploi, le revenu, le logement, l'accès aux biens et services essentiels d'une communauté sans se préoccuper des liens que ces conditions de vie ont avec le décrochage scolaire, le chômage, la formation de la main-d'oeuvre, l'intégration au marché du travail, la pauvreté, et leurs conséquences sur la population en matière de problèmes sociaux, de santé et de coûts économiques.

La plupart des acteurs de la MRC détiennent une partie des solutions, le défi pour le développement local réside en leur capacité à :

- se doter et partager une vision commune des enjeux de la communauté;
 - définir, reconnaître et respecter les mandats et rôles de chacun;
 - trouver des lieux de concertation locale;
 - développer une participation intersectorielle et mettre en oeuvre des actions transversales;
 - trouver des points de convergence dans des actions communes et complémentaires. »
- (Comité aviseur du Forum sur le développement social - MRC des Moulins, 1998, p.2)

Cela dit, notre angle de lecture pour aborder la qualité de vie de la population et le développement local est illustré à la figure 1 à l'aide d'un modèle qui tente de visualiser les propos qui vont suivre. Le haut de la figure a trait à la notion de qualité de vie de la population alors que le bas se confie à la notion de développement local et aux acteurs en présence.

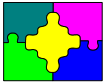
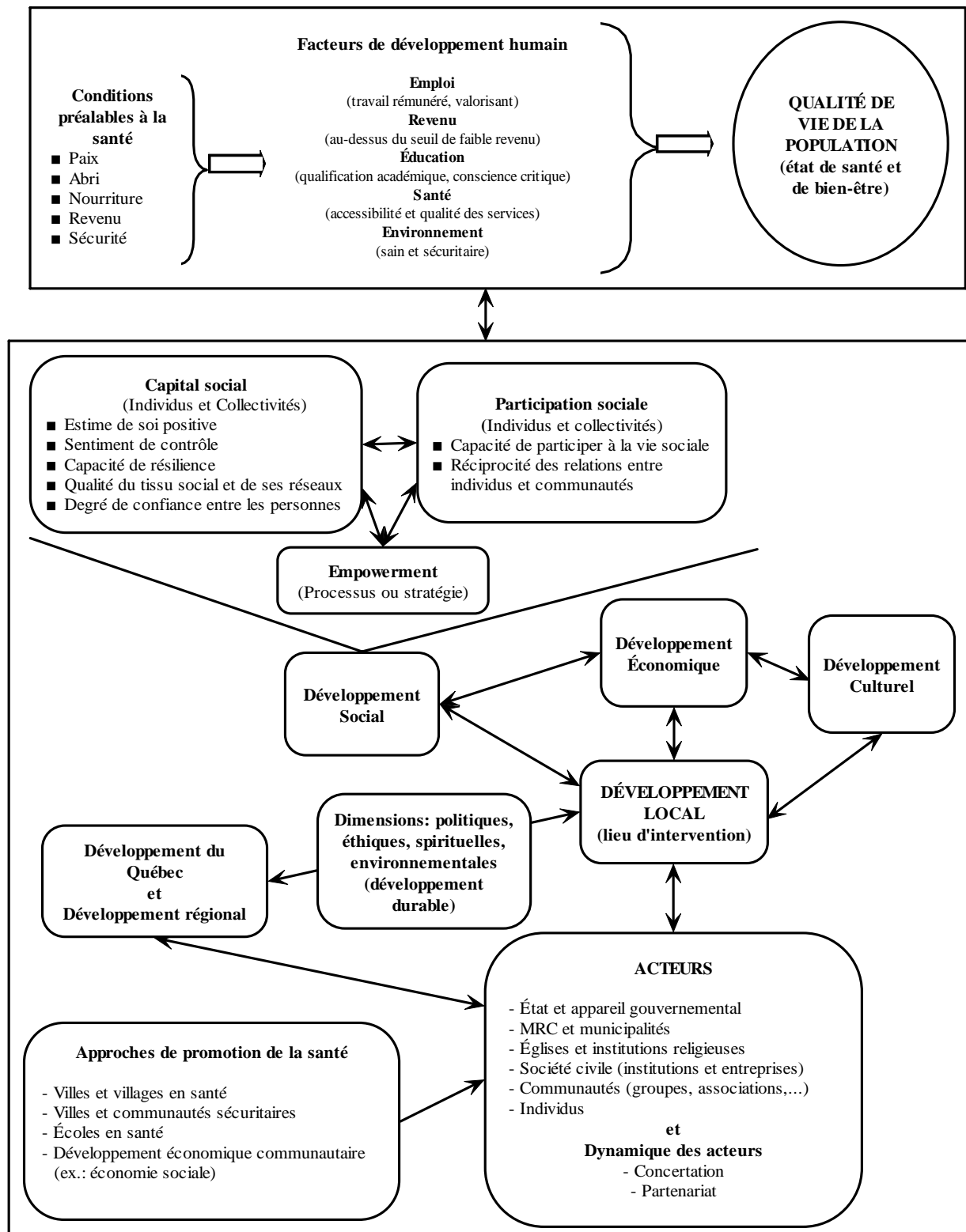


FIGURE 1 QUALITÉ DE VIE DE LA POPULATION ET DÉVELOPPEMENT LOCAL



Source : Bégin, C. et Ouellet, L., Direction de la santé publique, RRSSS Lanaudière, septembre 1999.



En ce qui concerne la qualité de vie de la population, les connaissances actuelles indiquent qu'il y a des conditions et des ressources préalables à la santé d'une population. Ce sont la paix, un abri, de la nourriture, un revenu et la sécurité (OMS, 1986; Maurice, 1998). Ces conditions se présentent différemment d'une société à l'autre. Leur degré de présence, voire leur absence, va influencer les processus qui habilite la population à faire des choix et à accroître ses capacités à les faire, ce qui est à la base du développement humain tel qu'identifié par le Rapport sur le développement humain depuis 1990 (Streeten, 1999 dans UNDP, 1999). Ces choix doivent comprendre les possibilités d'accéder à l'emploi, au revenu, à l'éducation, aux soins de santé et à un environnement sain et sécuritaire (Rist, 1996, dans Bernier, 1999). Le tout va influencer l'évaluation « objective » et « subjective » que se fait une population à propos de sa qualité de vie.

Quant au développement local il est partie prenante du développement d'une société. Ce dernier est multidimensionnel et il englobe minimalement les dimensions économiques, culturelles et sociales. Il peut inclure également les dimensions politiques, éthiques, spirituelles et environnementales (Cameron et Dallaire, 1999). Il est plus que la somme de ces parties puisqu'une interrelation dynamique s'exerce entre chacune d'elles. Le développement local s'avère l'une des composantes du développement régional qui est, à son tour, une composante du développement du Québec et ainsi de suite dans ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui le développement mondial dont la dimension la plus connue est la mondialisation des marchés économiques. Dans cette optique, les différentes dimensions du développement local sont interdépendantes et complémentaires.

Enfin, le développement local et l'amélioration de la qualité de vie d'une population reposent sur l'implication des acteurs concernés. Il s'agit des personnes, des groupes, des associations, des communautés ou des collectivités, des entreprises, des institutions de la société civile et religieuses, de l'État et de son appareil gouvernemental. L'implication des acteurs se reflète par la dynamique de leurs relations. Celles-ci peuvent être de nature conflictuelle, collaboratrice, consensuelle, consentie, obligatoire (imposée) ou autres. Pour assurer la complémentarité de chacune des dimensions qui composent le développement local, plusieurs approches de promotion de la santé existent. Par exemple, il y a le mouvement des Villes et villages en santé et le développement économique communautaire. Nous croyons qu'elles doivent toutes favoriser le développement des communautés dans une perspective de développement durable de l'environnement. Le recours à ces approches ne peut se faire sans établir des liens de concertation et de partenariat avec les acteurs en présence.

Avant d'explorer les dimensions reliées à la notion de qualité de vie de la population et ce, sous l'angle de la conception globale de la santé et du bien-être, nous présentons une perspective sociohistorique du développement des sociétés. Par la suite, nous allons esquisser ce qu'est la notion de développement des sociétés et celle de la société civile. Nous abordons aussi les dimensions économiques, culturelles et sociales du développement ainsi que la dimension environnementale sous l'approche de développement durable. Nous terminons par la notion de développement régional et local.



« Que nous le voulions ou non, nous vivons une phase révolutionnaire de la trajectoire de l'humanité; demain sera différent d'hier. Cette révolution, allons-nous la subir ou la conduire? » (Jacquard, 1996, p. 12)

1.1 La perspective sociohistorique du développement des sociétés

Il importe de resituer les notions et les concepts des dimensions liées à la qualité de vie de la population et au développement des sociétés dans une certaine perspective sociohistorique. Ces précisions nous semblent importantes pour bien évaluer la complexité et l'évolution du développement de nos sociétés, ainsi que pour mieux cibler les objectifs à établir et mieux saisir le sens des actions à prendre.

Cette section souligne le fait que le développement des sociétés n'est pas seulement le résultat d'une couche successive de phases qui permettent à une société de passer d'un stade de développement à un autre. Il est l'objet d'une multitude d'événements dont certains marquent davantage le cours de l'histoire. Les sociétés ne se développent pas non plus d'une façon égalitaire.

La « loi du développement inégal » démontre bien l'aspect non linéaire et non égalitaire du développement. L'histoire nous enseigne également sur le fait que la société civile est intrinsèquement liée au développement de la société juridique, c'est-à-dire la reconnaissance du droit de la raison et le passage vers sa forme juridique dont l'expression la plus connue encore de nos jours est le droit de propriété (Brunelle, 1997). Ce droit juridique de propriété a favorisé le développement du capital, de son aspect usurier jusqu'au mode de développement capitaliste (Mandel, 1962).

C'est également avec la naissance de la société civile juridique qu'est apparue la notion plus formelle d'exclusion des individus et par la suite des collectivités (Brunelle, 1997). La recherche croissante de la plus-value du capital va favoriser également le développement de sociétés dépendantes, c'est-à-dire celles dont le développement, leur industrialisation, a été dirigé par une bourgeoisie étrangère (Touraine, 1976).

Ainsi, lorsque nous voulons parler de développement local et de qualité de vie de la population, il s'avère opportun de mettre les choses en perspective. Par exemple, le fait de vouloir travailler sur la « lutte à la pauvreté » peut impliquer le recours à des actions de divers niveaux. Plus souvent qu'autrement, les actions visent à réduire ou à atténuer les conséquences de la pauvreté (nourriture, vêtement, logement, isolement, etc.). Ces actions s'avèrent nécessaires mais elles demeurent non suffisantes car elles n'agissent pas sur les causes ou les facteurs qui déterminent les situations de pauvreté. Ainsi, pour paraphraser Albert Jacquard, nous pensons qu'une société qui travaille surtout sur les conséquences d'un état de situation subit son développement, celle qui agit de plus en plus sur les causes le conduit.



1.2 *La qualité de vie de la population*

Une conception globale de la santé et du bien-être

Il faut rappeler que nous sommes passés d'une conception « traditionnelle » de la maladie à l'émergence d'une conception globale de la santé. Vers le milieu des années soixante, nous assistons aux premiers efforts de reconceptualisation du social qui vont donner lieu à la notion d'étiologie sociale des maladies (Renaud, 1987). Celle-ci va permettre de mieux identifier ce qu'il peut y avoir de social dans l'origine de la maladie.

Ces recherches vont favoriser, au début des années soixante-dix, le développement d'une conception globale de la santé (Lalonde, 1975). Ainsi, la biologie humaine, l'environnement, les habitudes de vie et l'organisation des soins de santé sont identifiés à titre de facteurs déterminants de la santé, c'est-à-dire qu'ils influencent l'état de santé et de bien-être des individus et de la population. De plus, la promotion de la santé, la réglementation, la recherche, l'efficacité des soins et l'établissement d'objectifs sont les principales stratégies d'intervention issues de cette conception globale de la santé.

Les années quatre-vingt vont constituer une période de développement et de raffinement des concepts liés à la promotion de la santé où un accent particulier est mis sur les politiques publiques favorisant la santé. La promotion de la santé y est définie comme étant un processus visant à rendre l'individu et la collectivité capables d'exercer un meilleur contrôle sur les facteurs déterminants de la santé et, de ce fait, d'améliorer leur santé (Epp., 1986). Cette façon de concevoir la santé va devenir en lien de plus en plus étroit avec la notion de développement social qui commence à prendre forme.

La promotion de la santé représente une stratégie de médiation permanente entre les gens et leur environnement, alliant choix personnel et responsabilité sociale. Les défis soulevés par la promotion de la santé concernent la réduction des inégalités, le renforcement de la prévention de la maladie et l'accroissement de la capacité de prise en charge des maladies et des handicaps chroniques. Les mécanismes utilisés ont trait à l'initiative personnelle, l'entraide et l'environnement sain. Enfin, les stratégies d'application reposent sur la stimulation de la participation du public, les améliorations des services de santé communautaire et la coordination des politiques publiques favorisant la santé.

Ces efforts théoriques vont conduire à la tenue de la première conférence internationale sur la promotion de la santé d'où va naître la publication de la « Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé » (OMS, 1986). Les grandes lignes de cette charte consistent à mentionner que les conditions préalables à la santé sont la paix, un abri, de la nourriture et un revenu. Les interventions en promotion de la santé portent sur :

- l'élaboration de politiques publiques saines (politiques encourageant la création de conditions favorables à la santé);
- la création de milieux favorables (environnement physique, social, économique, culturel, spirituel);
- le renforcement de l'action communautaire (participation effective et concrète de la communauté aux priorités et décisions);
- l'acquisition d'aptitudes individuelles (développement des connaissances et des compétences);
- la réorientation des services de santé (système de soins qui sert les intérêts des individus et abonde dans le sens de la promotion de la santé).

Dans ce foisonnement d'idées, nous assistons également au développement de l'approche des « Healthy Cities » (villes saines ou en santé) et du concept des « Safe communities » (communautés



sûres ou sécuritaires). La ville « saine » est définie comme une ville « qui crée de nouveaux milieux, physique et social, et les améliore constamment, et qui élargit les ressources communautaires nécessaires aux habitants pour leur permettre de s'aider les uns les autres à s'acquitter de toutes les fonctions essentielles du quotidien, et de s'épanouir pleinement » (Hancock et Duhi, 1986, dans Hancock, 1987; Maurice, 1998).

La décennie des années quatre-vingt-dix poursuit le raffinement des concepts liés à la promotion de la santé et du bien-être et son actualisation auprès des acteurs de la société. Le Sommet mondial sur le développement social tenu à Copenhague en 1995 a abordé les problèmes de pauvreté, du chômage et de l'intégration sociale et il fut suivi de la rencontre de Genève en 1997 qui a porté sur les questions clés de la cohésion sociale (UNRISD, 1997).

Ce fut également la première mise à jour de la Charte d'Ottawa lors de la 4^e conférence internationale sur la promotion de la santé présidée par l'Organisation mondiale pour la santé (OMS) qui va donner lieu à « La Déclaration de Jakarta » (OMS, 1997). À cette occasion, les priorités identifiées pour le XXI^e siècle sont de :

- promouvoir la responsabilité sociale en faveur de la santé;
- accroître les investissements pour développer la santé;
- renforcer et élargir les partenariats pour la santé;
- accroître les capacités de la communauté et donner à l'individu les moyens d'agir;
- mettre en place une infrastructure pour la promotion de la santé.

La qualité de vie de la population

Est-ce que l'amélioration de l'état de santé de la population la conduit nécessairement à un meilleur état de bien-être ou à un plus haut niveau de qualité de vie? Qu'est-ce que la qualité de vie d'une personne ou d'une collectivité? Réfère-t-on au développement de leur potentiel, à la liberté et à la capacité de faire des choix, de participer à la prise de décision sur les objets qui les concernent, à l'accessibilité aux ressources (besoins primaires et autres), au respect des différences (culturelles, sexuelles, linguistiques, religieuses, morales et autres), à un environnement sain, sécuritaire, qui soit durable et viable écologiquement pour les générations actuelles et futures?

Ces questions posent la difficulté de définir ce qu'est la qualité de vie d'une population. Comment y arriver? Est-il possible d'y parvenir en procédant par déduction ou par l'utilisation de plusieurs indicateurs? C'est partiellement à cette tâche que s'affaire actuellement le Conseil de la santé et du bien-être lorsqu'il tente d'établir ce que peut être la mesure du développement social (Bernier, 1999).

Pour leur part, l'Organisation des Nations Unies (ONU) a inscrit la notion de qualité de vie de la population dans une orientation plus large, soit celle du développement humain. Le Rapport sur le développement humain publié par l'ONU mentionne que l'objectif fondamental du développement humain est d'accroître la gamme des choix offerts à la population, afin de rendre le développement plus démocratique et plus participatif. Ces choix doivent inclure un accès au revenu, aux opportunités d'emploi, à l'éducation, aux soins de santé, à un environnement propre et sécuritaire. Chaque individu doit également avoir la possibilité de participer pleinement aux décisions de la communauté et jouir des libertés humaines, économiques et politiques (UNDP, 1991, 1990).

L'ONU publie ce rapport depuis 1990. Parmi l'ensemble des indicateurs que le rapport aborde à chaque année, l'indice de développement humain (IDH) demeure le plus connu d'entre eux. Cet indice se compose d'un regroupement d'indicateurs ayant trait à l'éducation, la santé et l'économie. Il



fait le classement des pays membres au chapitre de l'IDH, qualifié par les médias d'indice sur la qualité de vie de leur population (UNDP, 1999; Doraid, 1997). Le Canada s'y classe premier au monde depuis le rapport de 1994.

Les résultats de ces études soulèvent facilement des interprétations et des conclusions discutables. Le degré de qualité de vie d'une population réfère autant à une évaluation « objective » de l'état de santé et de bien-être de la population (éducation, santé, économie) qu'à une interprétation « subjective » que l'on peut donner à ces divers indicateurs « objectifs » et à la perception également « subjective » de la population à l'égard de son état de santé et de bien-être.

À notre avis, la définition idéale ou consensuelle de la qualité de vie de la population n'existe pas encore. Actuellement, vouloir la définir renvoie nécessairement aux diverses conceptions subjectives que des Occidentaux, des Orientaux ou des Africains se font de cette notion. L'être humain doit-il aspirer à un seul mode de développement des sociétés pour l'ensemble de la planète? Est-ce que la qualité de vie d'une population devient intimement liée au mode de développement dans lequel cette population se trouve? Nous sommes là dans le domaine des idéologies.

Le débat, loin d'être terminé, doit se poursuivre. C'est pourquoi, l'utilisation de divers indicateurs de la mesure du développement (économique, social et culturel), ceux actuels et les autres à venir, sont et demeurent nécessaires pour produire de la connaissance, de permettre les débats et de les enrichir. Ils contribuent à établir des comparaisons entre les pays, à se fixer des objectifs de société et à porter un jugement sur l'état actuel du développement d'une société, sur l'écart observé entre les diverses catégories de la population et sur l'état souhaité. Les indicateurs doivent soutenir l'action et la prise de décision.

1.3 Le développement des sociétés

La notion de développement et la loi du développement inégal

C'est souvent en rétrospective que l'on comprend mieux les événements. Il en est ainsi de « l'idée de développement » qui s'est formée à partir de la révolution industrielle et, plus particulièrement, de l'expérience britannique (Touraine, 1976).

Ainsi, le développement « n'est pas la position d'une société sur une ligne d'évolution. Il est dangereux de définir une société comme développée ou sous-développée. Le développement est l'ensemble des actions qui fait passer une collectivité d'un type de société à un autre, défini par un degré plus élevé d'intervention de la société sur elle-même... () le développement n'est pas un système, puisqu'il est le passage d'un système à un autre » (Touraine, 1976, p.9).

Pour sa part, Mandel précise que la « loi du développement inégal » est une loi universelle de l'histoire humaine. « Nulle part sur la terre, il n'y a une évolution rectiligne de progrès... (), partant des premières phases de cueillette de fruits pour aboutir à l'industrie capitaliste (ou socialiste) la plus avancée. Les peuples qui ont atteint le degré le plus élevé de développement des forces productives au stade de la collecte, de la chasse et de la pêche - les Eskimos et surtout les Indiens de la côte du Nord-Ouest de l'Amérique - n'ont pas inventé l'agriculture. Celle-ci apparaît d'abord dans des vallées abondamment pourvues d'eau d'Abyssinie, d'Anatolie, de l'Afghanistan, de la Transcaucasie et de l'Inde du Nord-Ouest... (). Mais ce n'est pas là non plus qu'elle donne naissance à la civilisation qui naît de l'irrigation. » (Mandel, 1962, p. 111-112)



« La civilisation agricole atteint son stade le plus avancé en Égypte, en Mésopotamie, en Inde et en Chine. Ce n'est pourtant pas dans ces pays, mais bien en Grèce, à Rome, à Byzance et en Europe médiévale (Italie et Flandre) que les progrès de la productivité du travail agricole aboutissent à l'artisanat et au commerce les plus évolués dans le cadre de la petite production marchande. Pour que la petite production marchande produise la révolution industrielle et le mode de production capitaliste, il faut cependant se déplacer encore plus vers le nord, en Angleterre, pays qui est pourtant resté longtemps en retard du point de vue artisanal et commercial, et qui au XVIII^e siècle encore fut loin d'être le plus riche du monde ou de l'Europe. Ce n'est d'ailleurs pas en Grande-Bretagne, ni dans un autre pays capitaliste avancé, que le capitalisme est d'abord renversé, mais bien en Russie, pays typiquement arriéré au début du XX^e siècle. » (Mandel, 1962, p. 112)

Il nous faut admettre que le « mot développement implique la dimension du mouvement, elle n'est donc pas statique. Cette dynamique amène des différenciations souvent importantes dans le temps et dans l'espace en fonction des situations et même d'une région à l'autre » (Dion, 1976, dans Bégin, 1983, p. 28).

Il semble y avoir un sens éthique et politique à la notion de développement. Le premier s'entend au sens objectif du terme, décrété d'une façon arbitraire, une sorte de convention verbale, que telle ou telle propriété, telle ou telle modification du réel social, constitue un développement sans préjuger pour autant de sa valeur. Le deuxième sens se conjugue la plupart du temps au premier, complète celui-ci et lui confère une valeur positive ou négative (Massicotte, 1976).

Il y a également une interprétation objective et subjective du développement. « Depuis que le monde occidental est entré dans la phase industrielle de son histoire, il y a eu beaucoup de développement, au sens objectif du terme. La population a augmenté, l'espérance de vie s'est allongée, le niveau de vie s'est amélioré, la scolarisation a progressé, les sciences et les techniques se sont complexifiées. Ce sont là des faits objectifs, que l'on peut observer, mesurer, quantifier, dont on peut analyser les causes et les interactions. Mais ce développement a-t-il été une bonne chose, c'est là une toute autre question. » (Massicotte, 1976, p.18)

Bref, on peut mentionner que la notion de développement recouvre une réalité complexe, à la fois scientifique et idéologique, économique, sociale et politique. La théorie de la loi universelle du développement inégal, celle de la dépendance et du développement des sociétés, nous rappellent que leur développement, particulièrement les sociétés occidentales, s'est pratiquement toujours réalisé, sauf quelques exceptions, à partir d'un bloc central (pays ou régions « dominantes ») versus sa périphérie (pays ou régions « dépendantes »). Cette forme de développement a conduit au type de société dans laquelle nous vivons actuellement (Bégin, 1983).

La société civile

La notion de société civile, bien qu'elle soit souvent utilisée par divers auteurs et intervenants, incluant ceux auxquels nous référons dans le présent texte, demeure rarement définie ou circonscrite. Les propos de Brunelle (1997), que nous rapportons ici, permettent de jeter un certain éclairage sur cette notion que peu ose définir.

Il y a, semble-t-il, une relation étroite entre les notions de société et de société civile, laquelle rend compte de la nature profonde du cadre social à l'intérieur duquel nous vivons (Brunelle, 1997). En envisageant la question sous cet angle, « il apparaît clairement que la naissance et la fondation de la société civile sont indissociables de l'émergence d'un droit civil » (Brunelle, 1997, p. 16,17).



Ce lien remonte au droit romain. Des philosophes politiques de la Renaissance et des siècles subséquents « ont cru devoir asseoir la validité d'un nouveau cadre social et juridique à l'encontre de la légitimité à la fois coutumière et religieuse de la société de leur temps en allant puiser leurs fondements théoriques auprès des civilistes romains de l'Antiquité (Brunelle, 1997, p. 17) ». À ce sujet, Brunelle rappelle « que le droit romain distinguait trois sphères ou trois ordres dans la société, à savoir les domaines politique, civil et domestique. Ces séparations servaient à la fois à distinguer entre les états ou statuts de la personne et, en même temps, à séparer trois réseaux de pouvoirs... () » (Brunelle, 1997, p. 17).

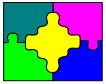
Ainsi, la fonction première du droit civil, et des normes qu'il sanctionne, est d'établir la forme et le contenu des relations juridiques et sociales que les sujets de droit doivent entretenir entre eux au sein de la société civile (Brunelle, 1997). « En conséquence, l'ordre civil ou la société civile est un ordre régi par la loi qui, à son tour, répond de sa validité auprès de la règle de droit. En ce sens, la société civile n'est pas seulement une société légale, c'est une société juridique. » (Brunelle, 1997, p. 25)

« La société civile porte alors, dans sa définition même, un message, un projet, une vision, celle d'un ordre plus rationnel et plus abstrait, d'un ordre fondé non pas sur des normes mais sur une métanorme en vertu de laquelle le contenu des lois doit désormais être apprécié à partir d'un principe de raison. » (Brunelle, 1997, p. 26)

L'institutionnalisation de la règle de droit dans la société civile moderne va donner lieu à deux grandes formes d'exclusion. La première forme d'exclusion « permettra de départager les capables des incapables, au sens juridique des termes, ou d'établir une démarcation entre le citoyen actif et le citoyen passif que l'on cherche ainsi à soustraire à la rigueur de la loi, soit parce qu'il n'est pas en mesure d'exercer sa volonté, soit parce qu'il est - qu'elle est - naturellement inégal et ne peut, de ce fait, assumer la responsabilité pleine et entière, c'est-à-dire juridique de ses actes » (Brunelle, 1997, p. 30). La deuxième forme d'exclusion concerne la catégorie de gens qui ne sont pas désignés en tant que sujet au sein de la société civile, c'est-à-dire celle ou celui qui n'a pas été déclaré dans les actes de l'état civil. « Il s'agit bien sûr de l'étranger, de l'aubain, du métèque qui est exclu parce qu'il est situé à l'extérieur du périmètre à l'intérieur duquel la règle de droit s'applique. » (Brunelle, 1997, p. 30)

L'exclusion des uns ne peut être dissociée de la reconnaissance des autres. Ainsi, les trois paramètres fondateurs de la société civile moderne que sont la liberté, l'égalité et la responsabilité viennent sanctionner un statut particulier, celui du propriétaire et, donc, le droit de propriété. « Ce qui veut dire que les droits eux-mêmes ne sont pas égaux, qu'il y a une hiérarchie des droits dans la société civile et que certains droits en surpassent d'autres. » (Brunelle, 1997, p. 31)

« À ce titre de pouvoir absolu, le droit de la propriété privée, non seulement fixe la hiérarchie des droits, il détermine également l'opérateur de la circulation des droits à l'intérieur d'un ordre social civil et cet opérateur c'est, bien évidemment, le titulaire de ce droit de propriété, le propriétaire. La société civile moderne est donc une société marchande d'un type particulier, c'est une société où les droits de propriété occupent une place déterminante dans la délimitation d'ensemble des droits et obligations de tous les sujets de droit. La société civile est donc, au premier chef, une société de propriétaires et, parce que ces droits de propriété sont fondés d'abord et avant tout sur la valeur pécuniaire des droits en question, la société civile constitue un ordre civil où les droits sont monnayés ou monnayables. » (Brunelle, 1997, p. 32)



Le lien étroit entre la société civile et le développement des sociétés se voit davantage à partir du moment où le droit d'appropriation est devenu transmissible de descendants à d'autres. Ceux-ci « devenaient bénéficiaires des efforts ou des mérites de leur ascendant sans avoir à participer à la création de richesses. Cette extension du droit de propriété peut sembler abusive, elle a pourtant été largement acceptée, au nom de la continuité de la famille, de génération en génération » (Jacquard, 1995, p.136).

« Au départ, la propriété protégée par le droit était surtout celle des biens utiles à la vie quotidienne ou à la cohésion d'une famille. Progressivement, le champ des biens appropriables s'est élargi, s'éloignant de ce qui le légitimait. Et surtout le droit d'user est devenu le droit d'abuser. » (Jacquard, 1996, p. 113)

Cela peut-il conduire à un effet de distorsion de la structure sociale? « Celui qui, par pure chance, est né dans une famille jouissant de multiples propriétés est mieux placé que d'autres pour accroître encore son opulence. Le mécanisme mis en place provoque un accroissement presque automatique de la richesse du riche et un appauvrissement du pauvre. » (Jacquard, 1995, p. 136)

Nous nous retrouvons devant « des structures matérielles de plus en plus riches, de plus en plus complexes, et par conséquent dotées de pouvoirs de plus en plus étendus » (Jacquard, 1996, p. 48).

Mais le « respect du droit de propriété est aujourd'hui considéré comme le fondement des rapports entre citoyens. Le remettre en cause apparaît exorbitant; c'est tout l'édifice social qui serait menacé » (Jacquard, 1995, p. 137).

« Le droit de propriété mérite que la société veille à son respect; mérite-t-il d'être sacralisé comme il l'est dans notre pays? Ne peut-il parfois s'effacer devant d'autres droits plus directement liés à la dignité de chacun? » (Jacquard, 1996, p. 116)

Le développement économique

Cette dimension est probablement la plus connue au sein de la population. D'une part, elle est mise sur un piédestal par les tenants du libéralisme économique et du discours néolibéral. D'autre part, elle est mise sur la sellette par tous les groupes, associations et individus, souvent « victimes » et « laissés-pour-compte », qui vivent les effets ou les retombées des restructurations, privatisations ou déréglementations des entreprises publiques et privées, qui nous sont présentées comme des conséquences des « lois du marché » et de la « mondialisation de l'économie ».

La dimension économique du développement s'est matérialisée au fil des siècles derniers mais davantage au dernier millénaire. Il semble que « le surproduit agricole est la base de tout surproduit et, de là, de toute civilisation. Si la société devait consacrer tout son temps de travail à produire des moyens de subsistance, aucune autre activité professionnelle, qu'elle soit artisanale, industrielle, scientifique ou artistique, ne serait possible » (Mandel, 1962, p. 113). Ainsi, le surproduit agricole peut apparaître sous forme de travail (corvées), de produits (valeurs d'usage) ou sous forme d'argent. Le « surproduit agricole, fourni sous forme de travail non payé ou de corvée, apparaît dès l'aube de toute société de classe » (Mandel, 1962, p. 113).

Dès lors, les paysans doivent partager leur semaine de travail avec le seigneur possédant. Une partie sert à assurer leur subsistance de producteurs, alors que l'autre devient le surproduit nécessaire à la subsistance des classes possédantes qui ne participent pas à la production (Mandel, 1962). Par la



suite, la « transformation du surproduit agricole qui, de rente en nature, devient rente en argent, bouleverse de fond en comble la situation sociale » (Mandel, 1962, p. 115).

L'argent va permettre l'acquisition d'une variété de marchandises et le développement d'une infinité de besoins. De là, production et consommation vont se développer parallèlement à l'essor du commerce. « L'argent pénètre partout, dissout tous les liens traditionnels, transforme tous les rapports établis. Tout acquiert un prix. L'homme n'est plus évalué que d'après ses revenus. » (Mandel, 1962, p. 116)

« Avec la généralisation de l'échange et du commerce, les classes possédantes obtiennent un nouveau stimulant pour le développement de la production. En échange de la partie du surproduit agricole qu'elles ne consomment pas elles-mêmes, elles peuvent maintenant acquérir des produits de consommation rares, venus de contrées lointaines. » (Mandel, 1962, p. 119)

Celles-ci vont poursuivre leur consommation et amasser des trésors importants. Les usuriers, les commerçants et les fabricants-manufacturiers vont en profiter et accumuler à leur tour des richesses sous forme d'argent, au point de former une nouvelle classe possédante, celle de la bourgeoisie (Mandel, 1962).

Chez les classes bourgeoises, la concentration des richesses sous forme d'argent va modifier l'évolution sociale puisque l'argent est accumulé pour rapporter de la plus-value et non plus seulement pour acquérir des valeurs d'usage (Mandel, 1962). La plus-value ainsi accumulée est retransformée en capital afin de rapporter une nouvelle plus-value. L'accumulation de ce capital va par la suite s'introduire dans la production elle-même menant à une économie monétaire.

Par ailleurs, les économistes attribuent souvent à Adam Smith le titre de « prophète du libéralisme » qui va publier en 1776 « La richesse des nations » (Salleron, 1973; Samuelson, 1972). « Quand on rend compte des principales théories de Smith, on est obligé de le faire dans des chapitres successifs. Le travail, le capital, la valeur, le prix, le salaire, le profit, la rente, etc., apparaissent alors sur le même plan. Mais il faut bien comprendre que la logique interne des développements qu'il consacre à tous ces sujets se trouve toujours dans la primauté des deux idées directrices : travail et liberté. » (Salleron, 1973, p. 15)

Au sujet du travail, Smith mentionne que la cause immédiate de l'augmentation du capital, c'est l'économie et non l'industrie. Ce qui lui fait dire que le capital est le résultat de l'épargne. Quant à la liberté, il écrit qu'elle n'est bénéfique que dans la mesure où elle n'enfreint pas les lois de la justice (Salleron, 1973).

Depuis, une multitude d'écrits économiques ont été réalisés. Le développement économique serait fondé sur quatre facteurs clés soit, la population (incluant la main-d'oeuvre), les ressources naturelles, la formation du capital (national ou importé) et la technologie (Samuelson, 1972). Plus récemment, les ressources informationnelles sont devenues le cinquième facteur du développement économique.

Nous vivons aujourd'hui dans un régime d'économie mixte, où la recherche de profit privé côtoie les politiques monétaires et budgétaires qui, elles, « se conjuguent avec l'épargne privée pour déterminer avec quelle rapidité la société accumule son capital réel » (Samuelson, 1972, p. 334). Alors, « dans n'importe quel régime d'économie mixte, un système de marchés et de formation des prix accomplit la tâche consistant à déterminer CE QUI sera produit, COMMENT les marchandises et services seront produits et POUR QUI ils seront produits » (Samuelson, 1972, p. 9).



Pour cela, le mécanisme de l'offre et de la demande sert à expliquer « les variations des prix, à court et à long terme; à prédire l'influence exercée par un impôt nouveau sur un prix concurrentiel; à apprécier les différents procédés susceptibles de contrarier les lois de l'offre et de la demande » (Samuelson, 1972, p. 9-10).

« Les lois de l'évolution du capitalisme, depuis le laissez-faire victorien jusqu'à l'économie moderne à caractère mixte, ne se ramènent pas à des formules simples. À défaut de la redistribution substantielle réalisée par les dépenses publiques de transfert, l'inégalité des niveaux d'existence se perpétuerait selon toute vraisemblance. » (Samuelson, 1972, p. 496)

Toutefois, lorsque « l'inégalité économique n'est justifiée par aucune utilité économique, elle est contestée par les observateurs se plaçant à un point de vue éthique »... ()... Les principales causes de l'inégalité consistent dans (a) l'appropriation des capitaux, (b) les capacités personnelles (tenant à la fois à l'environnement et à l'hérédité), (c) l'éducation, la formation et la chance, (d) l'âge et la santé » (Samuelson, 1972, p. 496).

Pour cet auteur, « il est possible de tirer le meilleur parti de deux mondes en combinant l'amélioration méthodique (programmée) du fonctionnement de l'économie de marché avec les plus hautes satisfactions de l'existence, non mesurables en termes de produit national brut : la liberté d'agir de son propre chef, la liberté de critiquer et la liberté de changer » (Samuelson, 1972, p. 581).

Pour d'autres, depuis longtemps « diverses doctrines économiques se sont affrontées; aujourd'hui une seule semble recueillir l'approbation de tous; elle se présente comme scientifique et développe les conséquences d'une " loi " apparemment aussi prégnante que celle du monde physique : la " loi du marché ". Le fondement de cette doctrine est l'affirmation que tout bien a une valeur, et que celle-ci peut être mesurée en unité monétaire » (Jacquard, 1996, p. 30).

Le succès des sociétés conduites par l'économisme est-il patent? « Le seul critère de réussite d'une collectivité devrait être sa capacité à ne pas exclure, à faire sentir à chacun qu'il est le bienvenu, car tous ont besoin de lui. À cette aune-là, le palmarès des nations est bien différent de celui proposé par les économistes. » (Jacquard, 1995, p. 150)

À ce sujet, le dernier rapport sur le développement humain (UNDP, 1999) rapporte pour l'année 1997 que :

- le cinquième (20 %) des personnes vivant dans les pays à revenus les plus élevés s'accaparent :
 - 86 % du produit intérieur brut (PIB) mondial versus 1 % pour les 20 % les plus pauvres;
 - 82 % des exportations en biens et services versus 1 % pour les 20 % les plus pauvres;
- les pays de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique) représentent 19 % de la population mondiale, mais ils ont 71 % du commerce mondial en biens et services;
- les 200 personnes les plus riches au monde ont doublé leur fortune nette au cours des quatre années précédant 1998, à plus d'un milliard de dollars chacun;
- l'avoir combiné des trois plus grands milliardaires au monde est plus élevé que le produit national brut (PNB) de l'ensemble des pays moins développés qui compte pour 600 millions de personnes.

La culture et le développement culturel

Qu'est-ce que la culture? À lire certains auteurs, la culture au singulier n'existe pas, « nous sommes plutôt confrontés à une multitude de foyers culturels et d'acteurs, apparentés, opposés, et entrant



souvent d'ailleurs, en conflit... ()... Mais je dirais que nous disposons néanmoins, outre les concepts anthropologiques et sociologiques classiques, d'un minimum de catégories pour désigner un certain nombre de champs culturels » (Pronovost, 1982, p.19).

Ainsi, nous savons que la culture d'élite et les savoirs savants se constituent souvent en opposition à la culture populaire dans des phénomènes bien connus de domination politique et idéologique. Mais nous disposons aussi de la catégorie « culture de masse, notion à l'origine fort péjorative, attentive cette fois aux transformations culturelles contemporaines, aux uniformités culturelles, à la consommation de masse, aux phénomènes des communications, à ce qu'on appelait les divertissements. Nous connaissons aussi la catégorie de contre-culture, sorte de contre-jour de la culture populaire, sans doute susceptible de nous aider à comprendre les phénomènes d'émergence culturelle. Et ainsi de suite; pour les milieux de vie, nous parlons encore de culture ouvrière, paysanne, urbaine, nationale, etc.; et quand nous manquons de mots, nous parlons de sous-culture, d'anti-culture, de culture quotidienne » (Pronovost, 1982, p. 20).

Chez d'autres auteurs, la « culture, définie dans son sens large comme étant les valeurs, les coutumes et les façons de voir et de faire les choses, appuyées par des institutions appropriées, est une des principales causes de la richesse des nations. Le fait de posséder des ressources naturelles ou un climat tempéré n'est pas suffisant pour encourager le développement économique. Il faut surtout que les conventions culturelles et les coutumes sociales encouragent les initiatives et les activités économiques » (Tremblay, 1999, p. 6).

À ce sujet, l'historien David S. Landes, de l'Université Harvard aux États-Unis, a étudié l'évolution des pays au cours des six derniers siècles ainsi que les causes qui permirent à certains d'entre eux de réussir des révolutions technologiques, alors que certains autres connurent plutôt la stagnation économique. Il semble que la culture fait toute la différence dans l'histoire du développement économique (Tremblay, 1999).

Quant à l'expression et au fait du développement culturel, ils « ont suivi ceux du développement économique et ont eu tendance à se calquer sur eux; il s'agit, dans les deux cas, du déploiement de la production de biens économiques et symboliques : ces deux types de développement sont propulsés par un nombre restreint d'agents, individus et groupes et visent une consommation élargie par les populations. De même qu'il existe des subventions pour soutenir la production des marchandises, il en existe aussi pour celle d'ouvrages littéraires et artistiques, ce sont surtout les ministères des Affaires culturelles ou leurs équivalents qui distribuent les derniers octrois. D'autre part, les industries dites culturelles fonctionnent de la même manière que les autres industries; elles créent elles-mêmes des besoins et y satisfont, tout en procédant à l'accumulation de leur capital » (Rioux, 1982, p.159).

Le développement social

Cette dimension du développement « fait référence à la mise en place et au renforcement, au sein des communautés, dans les régions et à l'échelle de la collectivité, des conditions requises pour permettre, d'une part, à chaque individu de développer pleinement ses potentiels, de pouvoir participer activement à la vie sociale et de pouvoir tirer sa juste part de l'enrichissement collectif, et, d'autre part, à la collectivité de progresser, socialement, culturellement et économiquement, dans un contexte où le développement économique s'oriente vers un développement durable, soucieux de justice sociale. Dans cette optique, le développement social, le développement économique et le



développement culturel sont des dimensions interdépendantes et complémentaires d'un projet de société. » (CSBE, 1997a, p. 3)

« Parler du développement social, c'est signifier un état donné de développement d'une communauté ou d'une société et tenter de comprendre la dynamique qui le produit. Viser un renouvellement de notre vision du développement social doit donc nous conduire à élaborer une pensée sur l'un et l'autre de ces éléments de réalité : l'état et la dynamique. » (Rodrigue, 1998, p. 77)

L'état de développement social d'une communauté peut se définir à partir des déterminants de la santé et du bien-être et des indicateurs de santé et de bien-être (Rodrigue, 1998, Bernier 1999). « Comprendre l'état de développement social d'une communauté ou d'une société, c'est pouvoir nommer ce qui va dans le sens de ce développement, c'est aussi pouvoir identifier les forces et les indicateurs contraires à ce développement. » (Rodrigue, 1998, p. 77)

Trois notions fondamentales et en interrelation sont au coeur du développement social. Il s'agit de la participation sociale, du capital social et de l'empowerment. Nous pensons que ces trois notions s'influencent mutuellement, l'accroissement de l'une ne pouvant se faire sans l'accroissement de l'autre.

A) La participation sociale

« Le concept de participation à la vie sociale apparaît fondamental lorsqu'on définit ainsi le développement social : on réfère ainsi à la capacité, à la possibilité et aux formes de soutien requises pour que chaque citoyen puisse avoir une participation significative (signifiante pour lui et socialement reconnue) à la vie sociale. Ce concept de participation à la vie sociale implique, par ailleurs, un échange réciproque entre l'individu et la collectivité : elle met en cause, d'une part, la responsabilité collective de permettre à tous de participer activement à la société et, d'autre part, la responsabilité individuelle d'agir en citoyen responsable. Cette réciprocité dans les relations entre l'individu et la société, le Conseil l'estime indissociable du concept même de développement social » (CSBE, 1997a, p. 3).

« La participation peut prendre diverses formes : travail rémunéré, investissement humain ou financier dans une entreprise ou dans un projet communautaire, entraide et bénévolat, engagement dans les institutions démocratiques, etc. Elle prend aussi des formes plus informelles comme l'implication dans sa propre famille, qui constitue également une forme de participation sociale. En conséquence, elle se manifeste d'abord à l'intérieur du lien existant entre l'individu, sa famille et ses proches. Elle prend ensuite forme dans les relations entre l'individu et ses différents milieux de vie que sont l'école, le milieu de travail, la vie communautaire, etc. Finalement, la relation entre l'individu et sa collectivité se traduit, elle aussi, par un aspect de la participation sociale.

La participation sociale nous apparaît constituer une condition nécessaire au développement social québécois. D'une part, elle permet aux individus de s'épanouir pleinement, d'autre part, elle doit permettre de renforcer l'équité (égalité des chances et équité d'accès aux services) et la solidarité » (CSBE, 1997b, p. 4).

B) Le capital social

Il s'agit d'un concept relativement récent dans le domaine des sciences sociales. Le capital social est le plus souvent associé aux éléments suivants :



- « une estime de soi positive (telle qu'elle nous est donnée par les autres dans notre entourage);
- le sentiment d'exercer un certain contrôle sur notre environnement et sur les événements qui nous affectent. En ce sens, le capital social est ici proche du concept d'"empowerment", tel qu'il s'est d'abord développé dans le champs de la santé mentale et tel qu'il a été utilisé en matière de développement communautaire;
- la capacité de résilience des personnes, c'est-à-dire leur capacité de retomber sur leurs pieds en cas de coups durs. Cela rejoint le concept « d'individus robustes » qui résistent à l'effet des conditions négatives sans que l'on sache trop pourquoi. Cette capacité de résilience ne semble pas innée; elle est développée chez l'enfant en bas âge pendant sa période de développement. Mais, à l'âge adulte, les personnes qui n'ont pas cette capacité de « résilience » peuvent obtenir le support nécessaire de leur entourage pour faire face aux coups durs de l'existence. On parle aussi donc de communautés « résilientes »;
- le capital social réfère aussi à la qualité du tissu social, à la densité des réseaux sociaux, à la coopération et à la collaboration qui existent dans une communauté. Par exemple, ce qui est le plus important dans une communauté ce n'est pas nécessairement l'objet précis d'un projet (e.g. mettre sur pied un centre de santé dans une ville touchée par des mises à pied massives) que le processus de mobilisation auquel il donne lieu. Les deux dimensions peuvent être autant bénéfiques l'une que l'autre;
- le degré de confiance que les personnes d'une communauté ont les unes dans les autres, ce qui facilite beaucoup l'établissement de liens sociaux et de collaboration » (Bélanger, 1997, p. 3, 4).

« Le terme capital social est utilisé un peu par analogie aux concepts de capital physique ou financier et de capital humain...()... Le capital social en ce sens n'est pas un bien privé mais un bien " public " et collectif en ce sens qu'il n'appartient à personne mais que tous les membres de la communauté peuvent en bénéficier ou y avoir recours en cas de besoin. » (Bélanger, 1997, p.4)

« Un niveau de capital social élevé va aussi généralement de pair avec une société ou une communauté où les relations sont davantage horizontales et démocratiques que hiérarchiques et autoritaires. » (Bélanger, 1997, p.5)

C) L'empowerment

Il faut rappeler que c'est « au sein des regroupements populaires qu'est née et que s'est développée la notion d'empowerment. Aujourd'hui encore, c'est le plus souvent dans le cadre d'initiatives communautaires que l'on trouve les illustrations les plus évidentes de ce phénomène » (Le Bossé, 1996, p. 133).

Le terme "empowerment" réfère à « un processus ou mécanisme par lequel les personnes, les organismes ou les communautés acquièrent le sentiment d'exercer ou exercent un plus grand contrôle sur les événements qui les concernent » (Rappaport, 1987, dans Le Bossé (1996, p.128). Il



est donc « un instrument de progrès social destiné à augmenter l'accès aux ressources des laissés-pour-compte. Loin d'être une nouvelle technique d'intervention, la démarche d'empowerment plonge ses racines dans la volonté de rééquilibrer les pouvoirs au profit des plus démunis. Son introduction au sein des pratiques sociales vise à ramener cette préoccupation au coeur des expériences quotidiennes » (Le Bossé, 1996, p. 130).

De plus, « l'empowerment évoque la présence d'un résultat concret produit grâce à un ensemble d'actions précises entreprises par les personnes elles-mêmes. Toute la littérature sur le processus d'empowerment accorde une place déterminante à l'action » (Le Bossé, 1996, p. 133).

« Dans le contexte des pratiques sociales, cette expression a également pris un sens élargi pour en venir à référer principalement à l'acquisition d'une plus grande maîtrise sur les choses importantes pour soi... ()... ce glissement conceptuel n'est pas sans danger. En fait, personnaliser la notion d'empowerment à l'excès risque de conduire à un appauvrissement, voire à l'élimination de l'objectif de changement social, intrinsèquement contenu dans cette expression. » (Le Bossé, 1996, p. 130)

L'empowerment des personnes et des groupes désigne une démarche concrète pouvant s'articuler autour de cinq grands postulats :

- la complémentarité des compétences, menant vers une redéfinition des pratiques professionnelles;
- une démarche enracinée dans l'action;
- une action collective agissant avec les individus et leur communauté;
- une action prioritaire avec les populations exclues et marginalisées;
- une action à différents niveaux (Le Bossé, 1996).

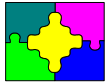
« La démarche d'empowerment est intrinsèquement singulière, le rythme, les modalités et les formes qu'elle peut prendre varient non seulement en fonction des contextes (Rappaport, 1987) mais également en fonction des personnes. » (Le Bossé, 1996, p. 139)

Pour sa part, Ninacs mentionne que « l'empowerment correspond à un point de convergence de plusieurs philosophies axées sur l'idée que les individus et les collectivités ont le droit de participer aux décisions qui les concernent. Il s'avère ainsi un élément central de plusieurs théories et pratiques dans des champs aussi variés que le développement économique communautaire, le développement international, la psychologie, et la santé publique » (Ninacs, 1999, p. 2-3).

Il peut y avoir différents types d'empowerment, Ninacs (1999) citant une recension des écrits parle de :

- « l'empowerment individuel, qui correspond au processus d'appropriation d'un pouvoir - la capacité de transformer un choix en une décision et d'agir en conséquence - par une personne ou un groupe;
- l'empowerment communautaire, c'est-à-dire la prise en charge du milieu par et pour l'ensemble du milieu;
- le self-empowerment, qui permet aux personnes possédant déjà une capacité d'entreprendre une démarche autonome de le faire » (Ninacs, 1999, p. 3).

L'empowerment individuel s'opère sur quatre plans (Ninacs, 1999). Il va de la participation (de l'assistance muette à la prise de décision) à la compétence technique (les connaissances pratiques



et techniques), en passant par l'estime de soi (de l'autoreconnaissance de soi à la reconnaissance) et la conscience critique (de la conscience collective à la conscience sociale et politique).

Il s'agit ici d'un « enchaînement simultané d'étapes sur chaque plan qui, dans leur ensemble et de par leur interaction, forment le passage d'un état sans pouvoir, disempowered, à un état d'empowered où l'individu est capable d'agir en fonction de ses propres choix. Les composantes du processus d'empowerment s'entrelacent à l'image d'un câble confectionné de quatre cordes où chacune renforce les autres tout en se trouvant elle-même renforcée » (Ninacs, 1999, p. 3).

Le self-empowerment « privilégie l'épanouissement des personnes ayant déjà la capacité d'agir de façon autonome en leur enlevant des obstacles ou en créant des conditions favorables à leur démarche » (Ninacs, 1999, p. 4).

Quant à l'empowerment communautaire, il s'avère « un processus collectif complexe reposant sur plusieurs éléments critiques dont : l'intégration, dans des instances décisionnelles, d'individus non perçus comme leaders naturels, le renforcement des réseaux naturels, communautaires et professionnels de soutien aux individus et l'équité dans la redistribution du pouvoir. Individuellement, chacun des éléments de l'empowerment communautaire doit contribuer au renversement d'un état de disempowered et, de façon conjuguée, ils doivent permettre l'appropriation d'un pouvoir absent ou perdu, soit pour toute la communauté, soit pour une de ses parties » (Ninacs, 1999, p. 6-7).

Bref, l'empowerment est ce « processus par lequel les gens, individuellement ou collectivement, acquièrent plus de contrôle sur tous les facteurs qui déterminent leur état de santé » et il est au cœur même de la promotion de la santé (Hancock, 1999, p. 12).

Le développement durable

Le développement durable peut être considéré comme une approche de la dimension environnementale du développement. À ce titre, il peut devenir une manière de concevoir le développement local d'une collectivité. Toutefois, compte tenu des problèmes et des enjeux environnementaux qu'il soulève, nous choisissons de le présenter dans une perspective plus globale et c'est pourquoi nous l'aborderons dans cette section.

Mais qu'entend-on par développement durable? La Commission Brundtland (1987) l'a défini comme étant « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs » (ACNU, 1999?). Il s'agit d'un développement « fondé sur des modes de production et de consommation pouvant être perpétués sans dégrader l'environnement humain ou naturel » (ACNU, 1999?).

Il est également décrit par la Commission Brundtland (1987) comme un « processus de transformation dans lequel l'exploitation de ressources, la direction des investissements, l'orientation technique et les changements institutionnels se font de manière harmonieuse et renforcent le potentiel présent et à venir permettant de mieux répondre aux besoins et aspirations de l'humanité » (ACNU, 1999?).

Il faut rappeler que c'est vers la fin des années soixante qu'il devient plus évident que les progrès technologiques et la croissance économique ne sont pas nécessairement bénéfiques pour l'humanité et l'environnement physique (ACNU, 1999?). En 1972, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, tenue à Stockholm, sera la première réunion internationale du genre. Devant l'aggravation des problèmes écologiques, les Nations Unies recommandent en 1983 la création d'une commission d'enquête internationale, la Commission des Nations Unies pour l'environnement et le



développement (CNUED), connue sous le nom de la Commission Brundtland (ACNU, 1999?). Le rapport de la CNUED va mettre en évidence « la corrélation entre le développement économique et les questions écologiques, et désigne l'éradication de la pauvreté comme condition fondamentale et indispensable à un développement écologiquement viable » (ACNU, 1999?).

Par la suite, en 1992, va se tenir une autre conférence importante de la CNUED, celle de Rio de Janeiro connue sous le nom de « Sommet de la Terre ». À cette occasion, la communauté internationale reconnaît les « profonds changements que nous devons effectuer dans notre approche des pratiques industrielles, des politiques sociales, de l'aide internationale, du commerce et des finances, pour que toutes ces activités non seulement témoignent d'une conscience écologique, mais favorisent la durabilité et reconnaissent l'origine socio-économique des dégradations de l'environnement dans le monde » (ACNU, 1999?).

La Conférence de Rio va favoriser l'avènement d'une nouvelle expression, celle du « développement humain durable ». Celle-ci « exprime la conviction que la pauvreté, l'inégalité et la croissance démographique galopante sont à la base de la crise écologique mondiale. Ainsi, le développement humain durable commence par les êtres humains, en particulier ceux qui sont marginalisés » (ACNU, 1999?). Cela suppose qu'il existe un minimum pour chacun, « notamment une alimentation suffisante, un logement et un emploi, de même que l'accès aux soins de santé et à l'éducation. Il requiert également le respect des droits de la personne et l'affranchissement de l'oppression et de la criminalité » (ACNU, 1999?).

Enfin, la CNUED conclut que « le niveau de consommation des pays riches ne peut et ne doit pas devenir universel; l'écosystème n'y survivrait pas. En fait, l'écosystème des pays riches lui-même ne survivrait pas au maintien d'un tel niveau de consommation » (ACNU, 1999?).

1.4 Le développement régional et local

« Il devient préférable de définir une région comme un territoire spécifique où les caractéristiques politiques, économiques, démographiques, culturelles, géographiques, sociales propres à ce dernier diffèrent au point d'y retrouver chez sa population un sentiment d'appartenance, une « mentalité » typique au milieu donné. Bien entendu, si le sentiment d'appartenance diffère d'une région à l'autre, les caractéristiques, elles, ne peuvent être totalement différentes puisque les régions subissent et connaissent toutes le même système politique, économique et social. » (Bégin, 1983, p. 31)

C'est pourquoi il est possible d'identifier « un milieu rural relativement prospère situé à proximité des régions centrales et un autre en état de sous-développement, situé dans les régions qualifiées de périphériques » (Harvey, 1976, p. 261).

Ainsi, il apparaît que « les approches probantes de développement local rassemblent des éléments communs à tous les milieux : un territoire reconnu par la population, des individus qui l'habitent, des structures permettant leur participation et des ressources à exploiter. Or, l'unicité de chaque milieu et l'hétérogénéité des ressources locales, tant en nature qu'en nombre, rendent inapplicables les formules préconçues et non adaptées aux conditions locales » (Ninacs, 1997, p. 49).

Ce constat est appuyé par Vautrin (1992) lorsqu'il mentionne que la notion de « développement local » implique une démarche particulière, que ce soit pour analyser un marché local de l'emploi ou pour favoriser une politique interlocale liée à la création d'un lac, que cela se situe dans une vallée de montagnes en zone rurale ou dans un quartier. Celle-ci (la démarche) consiste à optimiser leurs



ressources et à élaborer un projet commun à partir d'un ensemble territorial localisé dans lequel des acteurs interagissent. « La théorisation de cet ensemble nous amène à reconnaître, dans la pratique comme dans la réflexion, l'importance de la dimension temporelle ainsi que des articulations de ce système local à son environnement institutionnel plus large. » (Vautrin, 1992, p. 260)

La mise en oeuvre d'une politique de développement local implique « la construction d'un projet négocié entre les acteurs socio-économiques, politiques et associatifs concernés par la valorisation des ressources locales (patrimoine, emplois, produits, activités, etc.) sur un territoire donné » (Vautrin, 1992, p. 263). Elle implique en quelque sorte un nouveau système d'échange où le projet négocié doit « tisser » les liens entre les acteurs puisque chacun attend de son échange avec les autres un gain supplémentaire, le « gain synergétique » (Vautrin, 1992).

Ainsi, pour certains, le développement local s'avère être un « processus par lequel les intervenants et les intervenantes d'un territoire exercent la maîtrise des structures et des leviers nécessaires à influencer et même élaborer le devenir de leur milieu dans le sens d'un mieux-être collectif » (Sauvé, 1993, p. 5).

Il s'agit donc d'un processus où la communauté participe au façonnement de son propre environnement dans le but d'améliorer la qualité de vie de ses résidents. « Le développement local est avant tout un phénomène humain où les projets et les actions, plus que les institutions et les politiques, mobilisent l'ensemble des intervenants de la communauté. Donc, au niveau local, le partenariat repose sur des projets et sur des personnes, non pas sur des institutions. Le développement local est d'abord et avant tout une affaire d'intervenants et d'acteurs de toutes sortes qu'il faut mettre en rapport pour les mobiliser en vue de s'assurer de leur participation et de créer une synergie créatrice, porteuse d'effets de développement. » (Cadieux, 1998, p.11)

Le développement local peut être identifié également comme une stratégie qui vise, par des mécanismes de partenariat :

- « à créer un environnement propice aux initiatives locales afin d'augmenter la capacité des collectivités en difficulté;
- à s'adapter aux nouvelles règles du jeu de la croissance macroéconomique; ou
- à trouver d'autres formes de développement qui, par des modes d'organisation et de production inédits, intégreront des préoccupations d'ordre social, culturel et environnemental parmi des considérations purement économiques » (Vachon, 1993, dans Sauvé, 1993, p. 4).

Il s'agit donc d'une stratégie de développement « qui mise sur la prise en main de leur destin par les communautés locales, sur la concertation et le regroupement de leurs ressources humaines, matérielles et financières, sur la valorisation des ressources et des richesses locales originales, dans le but de créer des conditions favorables au développement global des collectivités et d'assurer la réalisation d'activités économiques durables par la localité même » (Proulx, 1994, dans CDCBF, 1997, p. 2).

Cependant, il ne faut pas négliger le fait que le « discours néolibéral propose une nouvelle citoyenneté responsable, dont l'un des éléments significatifs, le partenariat pour le développement social, justifie la déconstruction de l'État régulateur, estimé lourd et incompétent, et donne des allures vertueuses à la société civile, qu'on présuppose proche des gens, de leurs préoccupations et de leurs besoins. Dans la foulée de ce "reengineering" de l'État, on privatise ce qui est rentable et on transfère le reste au secteur associatif et communautaire. On nous parle alors de "glocalisation", ce qui est une manière de décréter que le secteur associatif et communautaire constitue un modèle



alternatif offrant une solution au hiatus creusé entre le global et le local par la mondialisation » (Lebel, 1998, p.103, 104).

Enfin, il importe de rappeler que le Québec est passé d'une conception centralisée du développement de la société à la régionalisation du développement. Au début des années soixante, l'État québécois pense, organise et gère le développement économique et régional (Secrétariat au développement des régions, 1997). Les années soixante-dix vont permettre le développement d'une vision faisant place aux initiatives des régions. Au cours des années quatre-vingt, l'accent est mis sur la présentation de projets précis. Au début des années quatre-vingt-dix, l'État québécois met en place une réforme de la politique québécoise sur le développement régional qui a permis aux régions et au gouvernement de conclure des ententes-cadres de développement basées sur une vision régionale collective et d'établir un partenariat plus équilibré.



« Pour faire un homme, je l'ai dit, il faut beaucoup d'hommes; chacun n'existe que par les autres » (Jacquard, 1995, p. 149)

2. LES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

Avant de présenter les acteurs du développement local, il faut se demander quels sont les buts poursuivis par ces divers acteurs? Est-ce le développement économique, le développement culturel, le développement social, le développement durable? Est-ce que l'amélioration de la qualité de vie de la population devrait être le but ultime poursuivi par ces acteurs? Cela devrait-il être le point de mire par lequel peut naître une vision commune du développement local?

En admettant que le but premier du développement local est d'assurer le bien-être économique, social et culturel d'une collectivité, les auteurs du Manifeste de Carcassonne ajoutent que son objectif stratégique est de placer la personne au centre de l'économie et de réhabiliter la sphère politique (UNADEL, 1997 dans Ninacs, 1997).

Ainsi, toute initiative de développement local requiert :

1. « des autorités locales ouvertes aux changements et à la participation de leur population aux décisions qui les concernent;
2. des acteurs sociaux locaux réceptifs aux approches nouvelles et ouverts à reconnaître la légitimité de logiques et d'idées différentes des leurs;
3. des pouvoirs publics favorables à l'expérimentation et à l'innovation locales » (Favreau et Ninacs, 1993 dans Ninacs, 1997, p. 52).

La dynamique du développement social, dans sa contribution au développement local, est reliée à l'interaction entre les acteurs économiques, l'État, les groupes sociaux, les communautés et les personnes. « Cette dynamique, dans l'ancienne vision du développement social, correspond à l'intervention massive de l'État pour prendre en charge des responsabilités autrefois assumées par la société civile ou laissées pour compte. De façon plus spécifique, l'intervention sociale de l'État s'est construite largement comme soutien et correctif aux exigences déterminées par les acteurs du développement économique. » (Rodrigue, 1998, p. 78)

Aujourd'hui, avec sa politique de soutien au développement local et régional, l'État révisé sa vision du développement en proposant de nouvelles avenues : la décentralisation et la déconcentration.

« Lorsqu'il décentralise, le gouvernement transfère des responsabilités et des compétences à une instance qui bénéficie de sources de revenus autonomes et dont les membres sont élus au suffrage universel. Lorsqu'il déconcentre, le gouvernement rapproche ses services du citoyen, soit en transférant une partie de l'effectif administratif sur un territoire donné, soit en confiant des responsabilités aux gestionnaires locaux et régionaux, tout en préservant le contrôle administratif du gouvernement. Les agents locaux et régionaux du pouvoir central restent subordonnés hiérarchiquement à ce dernier. » (Secrétariat au développement des régions, 1997, p. 7-8)

Il faut donc voir le développement social dans une perspective renouvelée, c'est-à-dire viser une liaison de l'économique et du social et redéfinir le lien entre l'État, la société civile, les communautés



et les personnes (Rodrigue, 1998). C'est dans cette perspective que les initiatives concrètes de développement social sur le terrain contribuent au développement local.

Certes, cela constitue un défi réel à relever puisque cette perspective implique d'habiliter les gens et les collectivités à prendre le contrôle des conditions et des événements qui affectent leur santé et à les améliorer (Hancock, 1999). Pour y parvenir, la « mise en place de systèmes de gouverne démocratiques à tous les niveaux s'avère donc, pour de multiples raisons, un élément primordial dans la démarche visant à permettre à chacun d'atteindre la santé » (Hancock, 1999, p. 7).

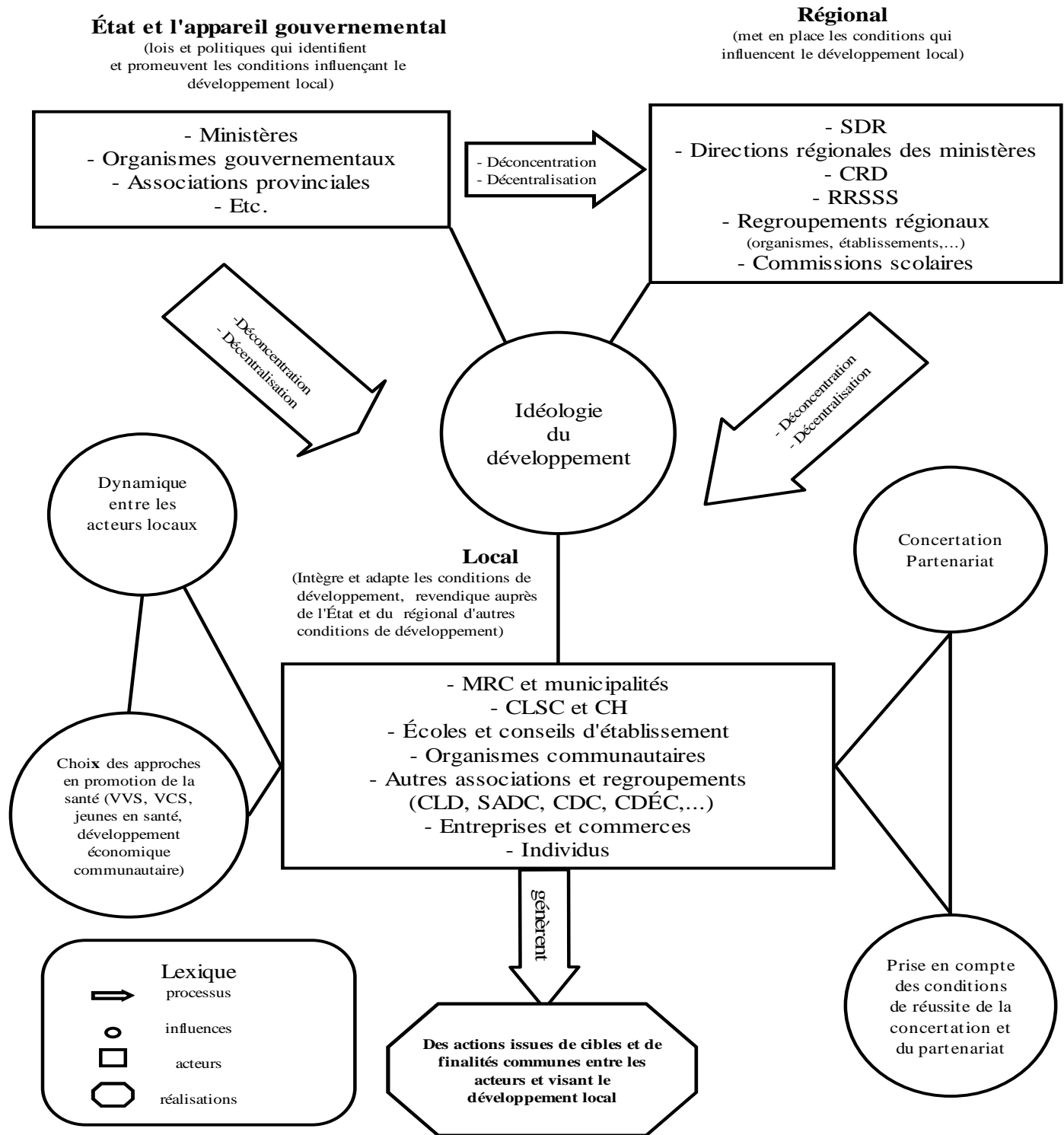
Le concept de gouverne diffère de celui de gouvernement. « Le gouvernement est une structure de prise de décision et d'application de ces décisions, composée de gouvernement élus (ou non élus!) et de leurs bureaucraties. D'un autre côté, la gouverne est le processus par lequel une société ou une communauté prend des décisions et fait des choix. Bien que le gouvernement soit un acteur important dans le processus de gouverne, d'autres secteurs : le secteur des affaires, les associations communautaires, les organismes non gouvernementaux et les citoyens individuels, jouent aussi un rôle important dans le processus de prise de décision. » (Hancock, 1999, p. 18-19)

Pour gouverner en fonction de la santé, tout en voulant développer et appliquer des politiques publiques saines, il nous faut de nouvelles procédures et de nouvelles structures. « Nous avons besoin de mécanismes de collaboration intersectoriels, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur du gouvernement, et des moyens d'évaluer les impacts sur la santé des politiques publiques. Nous avons aussi besoin de nouvelles structures de gouverne qui rassemblent autour d'une table les partenaires provenant de secteurs variés (secteur privé, organisations communautaires, groupes de travailleurs, ONG et autres), engagés dans le processus de « création » de la santé. » (Hancock, 1999, p. 24)

Pour ce faire, il importe de bien situer le rôle et la place des acteurs qui oeuvrent au développement local d'une collectivité. La figure 2 place les acteurs du développement local dans une dynamique qui leur est propre et qui est déterminée, entre autres, par leurs caractéristiques culturelles, institutionnelles et par leur histoire de collaborations antérieures. Ces acteurs locaux sont plus ou moins influencés par l'idéologie du développement du moment qui elle-même l'est par les politiques et les interventions de l'État et de l'appareil gouvernemental. Cet environnement politique et idéologique a aussi des effets sur le choix des approches qu'auront à faire les acteurs locaux pour parvenir à aborder le développement de leurs communautés. Cet environnement et la dynamique existante entre les acteurs influencent aussi leur possibilité d'établir des relations de nature concertée ou partenariale.



FIGURE 2 LES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT LOCAL



Source : Ouellet, L. et Bégin, C., Direction de la santé publique RRSSS Lanauidière, septembre 1999.



2.1 La concertation

Il s'agit d'un « processus volontaire, plus ou moins formel et décisionnel de mise en commun d'analyses et de solutions à des problèmes reconnus, rassemblant des acteurs sociaux qui cherchent un consensus fondé sur une problématique commune, en vue d'élaborer et de mettre en oeuvre des stratégies et des politiques économiques et sociales. Les mandats peuvent être très larges ou spécifiques, les engagements plus ou moins liants » (Ninacs, 1998, p.3).

Il y a des conditions de réussite à la concertation :

- « il faut la planifier;
- se donner une organisation transparente avec des règles et procédures clairement établies;
- résumer l'enjeu central en trois grandes données ou demandes (ne pas multiplier les objectifs) et l'enjeu doit être perçu comme majeur;
- revenir souvent sur les objectifs, car le quotidien prend souvent le pas sur le prospectif;
- rassembler des acteurs autonomes;
- tenir compte des facteurs individuels (problèmes de communication, peur du changement...);
- la satisfaction d'intérêts personnels ou corporatifs (pouvoir en tirer quelques avantages) est importante;
- reconnaître à chaque acteur ce qui lui revient, sa contribution et son apport au groupe de travail, en relation avec ses moyens et des ressources dont il dispose;
- s'assurer que chaque acteur ait le sentiment d'être écouté et de pouvoir influencer les décisions (ce qui implique la confiance);
- communiquer en utilisant un langage le moins « scientifique » possible;
- se doter de ressources pour appuyer le travail de groupe » (Ninacs, 1998, p. 5).

2.2 Le partenariat

Il s'agit d'un « projet commun ou conjoint à partir d'un engagement contractuel entre différents acteurs sociaux - que l'on nomme alors partenaires - dont la mission, les objectifs, les moyens d'action et la durée sont précisément définis. L'engagement est contraignant, avec des responsabilités précises, des mandats, des ressources et des structures organisationnelles pour les réaliser » (Ninacs, 1998, p.4).

Il y a également des conditions de réussite au partenariat :

- « assurer l'équité entre les partenaires (droits et devoirs réciproques, pouvoirs et responsabilités comparables, avantages tangibles ou intangibles de même importance);
- assurer le consensus eu égard aux programmes et aux orientations établis dans la démarche partenariale, ainsi que la participation de tous à la mise en oeuvre de ces programmes;
- l'initiative locale doit être nourrie par une identité locale forte et par la mobilisation des populations concernées;
- l'ouverture de l'État → déconcentration administrative et décentralisation du pouvoir;
- associer les structures de pouvoir local pour veiller au respect des conditions établies entre les partenaires » (Ninacs, 1998, p. 6).



Bref, le partenariat « doit déborder le système institué et s'orienter vers l'invention de nouvelles structures et institutions afin de dépasser le cloisonnement et la sectorialisation » (Ninacs, 1998, p. 6).

2.3 Les approches

Les approches présentées ici ne sont pas les seules qui existent. Par exemple, le mouvement coopératif pourrait faire l'objet d'une section de ce document. Sans préjuger de l'importance du mouvement coopératif dans notre société, nous faisons ici un bref survol de certaines autres approches. Elles sont utilisées à des degrés divers par différents acteurs et elles peuvent être qualifiées de prometteuses en matière de développement local et de qualité de vie de la population. Aucune d'elles ne peut prétendre englober toutes les dimensions du développement local. Les acteurs utilisent ou s'inspirent parfois de l'une ou l'autre de ces approches. La plupart des approches s'inscrivent dans la conception globale de la santé et de sa stratégie en promotion de la santé où l'une des priorités est d'augmenter la capacité d'agir des communautés et des individus.

Le mouvement des Villes et villages en santé

L'acteur principal de cette approche est la municipalité. Le concept est simple et flexible : « la concertation au sein des différents services municipaux ainsi qu'avec les organismes du milieu, qu'il s'agisse des ressources du réseau de la santé, de celui de l'éducation, du monde du travail, du monde des affaires, des groupes communautaires ou encore des citoyens eux-mêmes. Il se base sur le fait que les municipalités représentent le niveau politique le plus près de la population et sans doute le plus significatif pour sa santé puisque la qualité de vie d'un individu est un facteur prépondérant de son état de santé » (RQVS, 1997, p. vi).

« L'originalité de ce mouvement ne tient pas tant à ces réalisations qu'au processus qui les rend possibles. Réunir les forces vives d'une communauté, les amener à travailler ensemble, consulter les citoyens et les amener à prioriser leurs besoins. » (RQVS, 1997, p.vi)

Pour qu'une municipalité soit reconnue comme municipalité en santé, il faut que le conseil municipal ait adopté une résolution comprenant :

- « une déclaration de principe qui souscrit à la philosophie véhiculée par le concept de « Ville en santé ». Dans cette déclaration, la municipalité s'engage, devant ses citoyens et citoyennes, à devenir une municipalité en santé, en agissant à la fois comme animatrice et comme participante au projet;
- un engagement à partager ses connaissances et ses expériences avec les autres municipalités du Réseau;
- un engagement à manifester, à l'intérieur de ses propres champs de compétence, une préoccupation constante pour la santé et la qualité de vie dans ses prises de décision et dans le choix de ses actions;
- la formation d'un comité multisectoriel comprenant des représentants de la municipalité et d'au moins un organisme d'un autre secteur (ce comité devrait avoir pour mandat de développer et



de proposer un ou des projets visant à améliorer la santé ou la qualité de vie dans la communauté);

- l'identification du ou des représentants de la municipalité (politiques et/ou administratifs);
- un engagement de principe à affecter un minimum de ressources humaines, matérielles ou financières à la mise en oeuvre des projets retenus par le conseil municipal (il s'agit plus d'orienter des ressources existantes que de faire de nouveaux investissements) » (RQVVS, 1997, p. vii).

Cela dit, une municipalité peut s'inspirer de l'approche des Villes et villages en santé sans nécessairement être membre du Réseau québécois des Villes et villages en santé.

L'approche « Écoles en santé »

Depuis quelques années une nouvelle approche, issue de l'OMS, est apparue. Il s'agit de l'approche « Écoles en santé ». Cette approche implique la participation des parents, de membres du personnel enseignant et non enseignant, de la direction ainsi que d'un étudiant au 2^e cycle du primaire ou au secondaire. Cette équipe doit être soutenue par les instances du réseau de la santé (CLSC, organismes communautaires, Centres jeunesse,...) et par les autorités municipales. Cette approche est aux écoles ce que VVS est aux municipalités, chacune étant distincte de l'autre tout en pouvant partager des intérêts communs.

Le mouvement des Villes et communautés sécuritaires

L'acteur principal de cette approche est la municipalité. Celle-ci détient généralement les leviers d'intervention nécessaires pour prévenir plusieurs problèmes de sécurité ou de situations pouvant engendrer un climat d'insécurité. L'approche s'appuie sur le concept de promotion de la sécurité. « La sécurité est un état où les dangers, et les conditions pouvant provoquer des dommages d'ordre physique, psychologique ou matériel, sont contrôlés de manière à préserver la santé et le bien-être des individus et de la communauté. C'est une ressource indispensable à la vie quotidienne qui permet à l'individu et à la communauté de réaliser ses aspirations. » (Maurice et coll., 1998, p. 8)

Cette définition sous-entend que la sécurité comporte deux composantes indissociables qui s'influencent mutuellement :

- « l'une, objective, qui se rapporte à la présence ou l'absence de dangers réels (ex. : nombreux conducteurs en état d'ébriété, vétusté du système électrique, activités criminelles organisées, etc.) et que nous appellerons sécurité réelle;
- l'autre, subjective, qui se rapporte à ce qu'éprouvent les citoyens et les citoyennes au regard de leur sécurité (ex. : peur de sortir le soir, crainte de l'intrusion d'un voleur, inconfort face à de jeunes marginaux, peur de laisser les enfants jouer dans le voisinage, etc.). Plus ces craintes, peurs et inconforts seront grands, plus ce que nous appellerons sentiment de sécurité sera faible » (Levaque Charron, 1999, p. 18).

L'atteinte d'un niveau de sécurité optimal suppose la présence de trois conditions de base (Maurice, 1998; Levaque Charron, 1999). Ce sont :



- le contrôle des dangers de blessures (environnements et accidents);
- le respect de l'intégrité physique, morale ou matérielle des personnes (cohabitation harmonieuse et non violente des personnes au sein d'une collectivité);
- le climat de cohésion, de paix sociale et d'équité protégeant les droits et libertés (cohabitation harmonieuse et non violente de différents groupes au sein d'une communauté).

Par ailleurs, la municipalité et son conseil municipal sont bien placés pour assumer une responsabilité et exercer un leadership en matière d'amélioration de la sécurité sur leur territoire. De plus, plusieurs organismes peuvent soutenir et collaborer aux efforts mis de l'avant par les municipalités, tels les organismes communautaires, les CLSC, les régies régionales (RRSSS), les ministères et les organismes gouvernementaux, les commissions scolaires et les établissements d'enseignement et le milieu des affaires.

Enfin, il y a certaines conditions de réussite à la réalisation d'une démarche municipale d'amélioration de la sécurité. À cet égard :

- « la municipalité doit prendre un engagement clair en faveur de la sécurité;
- le processus d'amélioration de la sécurité et les mécanismes mis en place à cette fin doivent être soutenus par les élus municipaux;
- une personne doit être responsable du dossier de la sécurité et en être imputable auprès du conseil municipal;
- un comité ayant pour mandat l'amélioration de la sécurité doit regrouper tous les services concernés de près ou de loin par les enjeux de sécurité, de même que les citoyens et les partenaires externes;
- le comité responsable doit être capable de tenir compte des besoins de la population et surtout de reconnaître la diversité des intérêts en cause et de démontrer sa capacité à définir des orientations et des objectifs;
- les actions doivent reposer sur une vision d'ensemble des problèmes de sécurité de la municipalité;
- le comité doit informer régulièrement le conseil municipal, les partenaires de même que la population de l'état d'avancement de ses travaux;
- le comité doit réaliser des actions concrètes et visibles par la population et communiquer les résultats de ses interventions à l'ensemble de la population;
- le comité doit instaurer un processus d'évaluation de l'ensemble de la démarche d'amélioration de la sécurité, et ce, dès la planification de l'intervention;
- le comité doit faire connaître à la population les résultats de ses interventions » (Levaque Charron, 1999, p. 82).

Le développement économique communautaire

Le développement économique communautaire (le DÉC) est une manière d'envisager le développement local par une implication plus mobilisatrice et coordonnée de la population autour de projets collectifs (Dallaire et Cameron, 1999). Cette approche intègre la dimension sociale et économique du développement local. Elle met l'accent sur la solidarité, la citoyenneté, la justice sociale et la prise en charge collective. Elle vise également la revitalisation socioéconomique des communautés marginalisées pour lutter contre les mécanismes d'exclusion auxquels elles sont confrontées.



Pour Ninacs, « le DÉC renvoie à une démarche collective de changement social à moyen et à long terme axée sur le développement d'une autonomie d'action locale (prise en charge par le milieu de la planification et de la gestion de ses ressources) et le déploiement de dispositifs économiques pour atteindre des fins sociales, culturelles et environnementales. La participation des populations marginalisées est également incluse comme élément capital dans plusieurs études québécoises » (Ninacs, 1999, p. 15).

Depuis quelques années, parmi les stratégies ou les leviers utilisés par le développement économique communautaire, l'économie sociale occupe une place de plus en plus reconnue à la fois par l'appareil gouvernemental, plusieurs organismes communautaires et les agents de développement économiques (CLD, CLE, CRD, et autres organismes du secteur privé). C'est pourquoi, dans une perspective de réflexion sur ce qu'elle est ou prétend être, nous lui consacrons les prochaines lignes.

L'économie sociale

L'économie sociale n'est pas une dimension du développement des sociétés au sens où nous l'avons explicité précédemment. Elle constitue en quelque sorte une interface entre les dimensions économiques et sociales du développement. Elle peut également être considérée comme une approche, une stratégie ou un outil pour intervenir localement. Au Québec, depuis le milieu des années 1990, l'économie sociale a été source d'espoir chez certains intervenants d'organismes tant communautaires que publics.

La Conférence sur le devenir social et économique du Québec, tenue en mars 1996 par le Gouvernement du Québec, a donné lieu à trois « chantiers » dont l'un sur l'économie sociale. La définition retenue dans le document « L'économie sociale en chantier » publié en août 1996 est que « l'économie sociale désigne les activités et organismes, issus de l'entrepreneuriat collectif, qui respectent les principes suivants : finalité de service aux membres ou à la collectivité, autonomie de gestion, processus de décision démocratique, primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des surplus et des revenus, participation, prise en charge et responsabilité individuelle et collective » (Chantier de l'économie sociale, 1996, dans Comité d'orientation sur... () l'économie sociale du Québec, 1997, p. 1).

Le concept d'économie sociale « apparaît dans une analyse macro-économique de notre société. Notre économie est basée sur le développement de l'entreprise privée marchande, sur une intervention de l'État dans certains secteurs et, de façon plus marginale, sur l'économie sociale et sur l'économie informelle (le "noir", le troc, etc.). L'économie sociale est donc ce large pan de l'activité économique, issu de l'initiative collective, qui par ses principes de fonctionnement et d'organisation, sa finalité, se définit comme une alternative à l'économie dominante basée sur la propriété privée du capital et qui crée l'exclusion, la compétition, la pauvreté » (Rousseau, 1999, p. 1).

À l'instar du développement économique communautaire, elle figure également comme l'une des nouvelles stratégies mises de l'avant pour lutter contre la pauvreté (Ninacs, 1999). Elle représente aussi « un levier de développement des collectivités encourageant la création d'emplois d'utilité sociale, plus précisément, des emplois liés à des activités économiquement et socialement utiles pour l'ensemble de la collectivité dans laquelle ils prennent place. Les organismes d'économie sociale et la tarification des biens et services qu'ils produisent doivent donc briguer une finalité sociale et se définir sous le couvert du développement social » (Comité d'orientation sur... () l'économie sociale du Québec, 1997, p.1).



Elle peut être perçue comme un outil supplémentaire pour les organisations communautaires. « À la rentabilité sociale et à l'apport économique des organisations communautaires dans leur milieu s'ajoute l'économie sociale. Notre objectif en économie sociale est de contribuer à régler des problèmes sociaux par un outil économique : le démarrage d'entreprises ou d'activités qui ont une finalité marchande. Cette contribution au développement local se veut un complément à la mission des organisations communautaires et non pas un changement de vocation. Les services offerts à la population continueront de répondre à des besoins du milieu et demeureront accessibles à tous et toutes. » (CDCBF, 1997, p. 4)

L'économie sociale peut-elle répondre à l'ensemble des attentes et des intentions que l'on lui porte? Des réserves ont été apportées par certains auteurs (Boivin et Fortier, 1998). Celles-ci nous ramènent aux notions d'exclusion et de droit juridique relativement à la société civile et au rôle de l'État dans le domaine de la justice sociale.

« Aborder les problèmes sociaux en terme de "besoins", au lieu d'y voir l'occasion de créer un "droit", n'est pas sans causer préjudices à ceux qui, justement parce qu'ils vivent dans le besoin, auraient droit à mieux. La différence fondamentale entre un "droit" et un "besoin", dans le contexte qui nous concerne, c'est que le "droit" lorsqu'il est reconnu devient une chose inaliénable, alors que la satisfaction du besoin restera toujours soumise aux aléas d'une offre. En un mot, le droit relève d'une décision politique (législative) applicable envers et contre tous, alors que le besoin relève des rapports économiques, satisfait selon les aléas de l'échange (l'offre et la demande). » (Boivin et Fortier, 1998, p.14)

Cela soulève, pour l'économie sociale, sa capacité à résoudre les problèmes sociaux par la création d'un espace économique spécifique, formulé sur la base d'une réponse aux besoins déterminés démocratiquement, et à redistribuer une part de la richesse collective. Il pourrait en résulter que « l'économie sociale se trouve à faire de la misère morale et matérielle (les problèmes sociaux) sa condition d'existence dans la mesure où, pour créer des emplois, il lui faudra imaginer une panoplie virtuellement infinie de problèmes sociaux (conçus comme autant de besoins à satisfaire par une offre - l'entreprenariat collectif - qui ne pourra que désirer croître) » (Boivin et Fortier, 1998, p. 17, 18).

Alors, comment assurer à nouveau la distribution de la richesse? « L'économie sociale ne répond pas à cette question, puisque sa réflexion est essentiellement centrée sur les effets de cette crise : pauvreté, solitude, anomie. Son but est de faire de la production de lien social une source de travail, pas de chercher à comprendre ce qui a soustrait à l'État toute capacité d'assumer le projet de justice sociale de notre société. » (Boivin et Fortier, 1998, p. 21)

Il est probablement encore trop tôt pour vouloir jeter « le bébé avec l'eau du bain ». « Qu'il faille redonner de l'autonomie aux individus et aux collectivités, qu'il soit difficile de préconiser des programmes universels au sein de sociétés de plus en plus différenciées, que le développement régional ne soit pas uniquement une question de croissance économique mais aussi de qualité de vie, que les personnes doivent être considérées dans leur totalité et non sous tel ou tel angle selon la teneur d'un programme social particulier, voilà certainement quelques avancées pouvant permettre d'évoluer vers une citoyenneté démocratique. Reste à vérifier si l'économie sociale peut réellement répondre à de telles attentes, ou si elle ne constitue pas au fond qu'un miroir aux alouettes. » (Lamoureux, 1998, p. 28)





**« Des gens en santé
Dans des communautés en santé
Dans un monde en santé » (Hancock, 1999)**

CONCLUSION

Il nous faut resouligner la complexité des diverses dimensions et des diverses interrelations qui existent entre la qualité de vie d'une population et le développement local dans lequel elle vit. Nous tenons à terminer ce document par certaines réflexions qui nous sont venues à la suite de sa rédaction.

- L'organisation sociale des êtres humains a conduit à la naissance des sociétés. Celles-ci se sont développées par phase non rectiligne au fil des siècles et de manière inégale. Elles continuent à se développer et rien ne permet de présager qu'elles ne parviendront pas à d'autres phases de développement. Voilà un état de fait bien réel.
- Le développement local n'est pas une fin en soi, il s'apparente plus à un processus où les acteurs en présence (individus, collectivités, appareil d'État) façonnent par leurs rapports sociaux leur devenir économique, social et culturel.
- Le développement local d'une communauté ou d'une collectivité ne se fait pas en vase clos. Il se nourrit autant des expériences locales qu'il est influencé par les dimensions de la réalité sociétale dans lequel il baigne, soit celles économiques, culturelles, sociales, politiques, environnementales, éthiques et autres.
- Peu importe les découpages géographiques ou socio-administratifs, la recherche d'une meilleure qualité de vie de la population, qu'on l'appelle développement humain, développement durable, amélioration de l'état de santé et de bien-être d'une population, suppose des conditions préalables pour qu'elle puisse s'exprimer pour le plus grand nombre de gens.
- Ainsi, il appert que pour les individus, le fait d'avoir un revenu élevé, un emploi valorisant et une scolarité élevée est associé à une plus longue espérance de vie et en meilleure santé; qui plus est, à revenu égal, le degré de scolarisation semble être l'une des clés d'accès à ce meilleur état de santé et de bien-être. Cependant les possibilités d'accès à un revenu suffisant, à un emploi valorisant et à une scolarité élevée sont liées à d'autres facteurs déterminants, tant sur le plan individuel (par exemple : biologique, potentiel des personnes, réseau social) que sur le plan collectif ou populationnel (par exemple : politiques publiques favorables à l'accès aux services publics et aux études supérieures, à la réduction des écarts, à la création et à la redistribution de la richesse, à un environnement physique sain et sécuritaire). Il s'agit ici du degré de capital social d'une population et de ses individus.
- Ces possibilités d'accès sont liées également à la capacité des individus et des collectivités à pouvoir faire ou exercer des choix démocratiques au sein des institutions publiques ou autres instances présentes dans leur communauté (par exemple : CLSC, municipalité, CLD, organismes gouvernementaux). Il s'agit ici du degré de participation sociale d'une population et de ses individus.



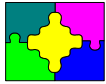
- Le lien qui existe entre les composantes du développement social, que sont le capital social et la participation sociale, se traduit par un processus ou un mécanisme par lequel les personnes, les organismes et les communautés acquièrent le sentiment d'exercer ou exercent un plus grand contrôle sur les événements qui les concernent. Il s'agit ici du degré d'empowerment d'une population et de ses individus.
- L'amalgame de ces diverses facettes du développement d'une société et de ses collectivités locales et l'influence des divers facteurs déterminants de la santé et du bien-être s'entrecroisent et témoignent de la société dans laquelle nous vivons. Les indicateurs de la mesure du développement et de l'état de santé et de bien-être permettent d'en tracer un certain portrait.
- Alors, parler de développement des communautés locales et de qualité de vie revient-il à se demander dans quel type de société nous voulons vivre demain?

La réponse à cette question n'est pas unique et ce document ne prétend pas la donner. Cependant, plusieurs des éléments de réflexion s'y trouvent et plusieurs approches existent pour les acteurs des collectivités locales. Elles peuvent s'inspirer du mouvement coopératif, des Villes et villages en santé, du développement économique communautaire ou d'une combinaison d'entre elles et d'autres.

Il importe cependant que les acteurs locaux reconnaissent que le développement d'une communauté ne peut être dissocié de ses dimensions économiques, culturelles et sociales et qu'il doit s'inscrire dans une perspective qui s'apparente au développement humain durable. Ils doivent porter et partager leur rêve et leur vision du développement. Ils doivent aussi se donner des cibles d'action communes propres à leur milieu territorial et les moyens d'y arriver.

À ce chapitre, gouverner en fonction de la santé, selon le concept de gouverne, appelle à de nouvelles procédures et structures. Il nous faut des mécanismes de collaboration intersectoriels, à l'intérieur et à l'extérieur du gouvernement, et des moyens d'évaluer les impacts sur la santé des politiques publiques. Il nous faut également développer un partenariat et une concertation qui reconnaissent l'apport et la complémentarité mutuelle des acteurs en présence à « créer » de la santé!

**Voilà, faisons du temps notre allié
et souhaitons-nous bonne réflexion et, surtout, bon travail!**



RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Association canadienne pour les Nations Unies (1999?). *L'ONU et le développement durable*. ACNU et CRDI, dans <http://www.unac.org/français/monitor/SusDev/background/...html>, non paginé.

Association des régions du Québec (1999). *Le développement social. Enjeux et perspectives. Cahier du participant*. Congrès national de l'Association des régions du Québec, Centre des congrès de Québec, 13, 14 et 15 mai.

Bégin, C. (1983). *Développement régional et culture, étude d'un milieu : la Beauce.*, Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures (Msc en sociologie), Université de Montréal, Avril, 198 p.

Bélanger, J.-P. (1997). *Capital social et développement social. Une brève réflexion*. Conseil de la santé et du bien-être (CSBE), 10 septembre, 7 p.

Bernier, M. (1999). *La mesure du développement social*. Conseil de la santé et du bien-être (CSBE), Mars, 62 p.

Boivin, L. et M. Fortier (1998). *Introduction* dans « L'économie sociale : l'avenir d'une illusion ». Sous la direction de Louise Boivin et Mark Fortier, Éditions Fides, 1^{er} trimestre, p. 7-22.

Brunelle, D. (1997). *Droit et exclusion. Critique de l'ordre libéral*. Harmattan, Montréal, Septembre, 210 p.

Cadieux, R. (1998). *L'engagement d'une communauté en milieu urbain. Le cas du Forum économique de Verdun*. Dans le cadre d'un dîner conférence pour le milieu des affaires de la MRC des Moulins, 11 février, 30 p.

Cameron, S. et N. Dallaire (1999). *Réflexion sur la notion de développement social et paramètres pour un modèle de développement multidimensionnel*. Document de travail non publié, Conseil québécois de développement social, Avril, 39 p.

Comité aviseur du Forum sur le développement social - MRC des Moulins (1998). *Partenaires dans l'Action. Pour le mieux-être des personnes et de la collectivité*. Document de programmation et d'inscription, Mars, p. 2.

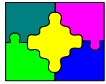
Comité d'orientation sur la contribution du secteur de la santé et des services sociaux au développement de l'économie sociale du Québec (1997). *Rapport final*. MSSS et réseau de la santé et des services sociaux, Janvier, 24 p.

Conseil de la santé et du bien-être, (1997a). *Forum sur le développement social*. Brochure du Comité organisateur du Forum sur le développement social, 7 p.

Conseil de la santé et du bien-être, (1997b). *La participation comme stratégie de renouvellement du développement social. Document de réflexion*. Avril, 119 p.

Conseil de la santé et du bien-être [CSBE], Association des régions du Québec [ARQ] et Conférence des régions régionales de la santé et des services sociaux du Québec [CRRSSSQ] (1999). *Développement social : Pratiques et outils d'intervention dans les régions et les localités*. Programme du colloque, Québec, 28 et 29 octobre.

Corporation de développement communautaire des Bois-Francs [CDCBF] (1997). *Pour le développement de l'économie sociale*. Victoriaville, Novembre, 6 p.



Debbih, A.K. et Morel, M. (1997). *Entrevue avec Pierre Fortin*. Bulletin d'information du Conseil de la santé et du bien-être, Vol. 4, No 2, Décembre, p. 13-16.

Doraid, M. (1997). *Analytical tools for Human development*. United Nations Development Programme, Human Development Report Office, Third Edition, August, 10 p., dans <http://www.undp.org/hdro/anatools.html>.

Epp, J. (1986). *La santé pour tous : plan d'ensemble pour la promotion de la santé*. Santé et Bien-être social Canada, Ottawa, Novembre, 13 p.

Gauthier, H. et coll. (1997). *D'une génération à l'autre : évolution des conditions de vie. Vol. I*. Les Publications du Québec, Bureau de la statistique du Québec, Juillet, 257 p.

Gauthier, H. et coll. (1998). *D'une génération à l'autre : évolution des conditions de vie. Vol. II*. Les Publications du Québec, Bureau de la statistique du Québec, Juillet, 261 p.

Hancock, T. (1987). *Vers des villes saines : le projet canadien*. Promotion de la santé, Volume 26, Numéro 1, Été 1987, p. 2-4.

Hancock, T. (1999). *Des gens en santé dans des communautés en santé dans un monde en santé : un défi pour la santé publique au 21^e siècle*. Texte présenté dans le cadre des Journées annuelles de santé publique, Beauport, le 4 novembre, 38 p.

Harvey, F. (1976). *Le monde rural : conclusion et perspectives* dans « Actes du colloque La problématique du développement en milieu rural », tenu à l'Université du Québec à Rimouski les 24 et 25 octobre 1975, Impressions des Associés Inc. Rimouski, Août, p. 257-270.

Institut de formation en développement économique communautaire [IFDÉC] et Union nationale des acteurs et des structures du développement local [UNADEL] (1998). *Les Rencontres mondiales du développement local. Déclaration de Sherbrooke*. Sherbrooke, 22, 23, 24 octobre, extrait p. 138-142.

Institut national de santé publique [INSPQ] et Centre collaborateur de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour le développement des Villes et Villages en santé (1999). *Santé et qualité de vie : nos municipalités à l'heure de la mondialisation*. 3^e congrès des responsables locaux de santé des Amériques, Québec, 13 au 16 mars 2000. 23 p.

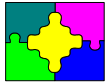
Jacquard, A. (1995). *J'accuse l'économie triomphante*. Calmann-Lévy, 167 p.

Jacquard, A. (1996). *Le souci des pauvres : L'héritage de François d'Assise*. Flammarion Ltée., Calmann-Lévy, 1^{er} trimestre, 135 p.

Lalonde, M. (1975). *Nouvelle perspective de la santé des Canadiens. Un document de travail*. Ottawa, Santé nationale et du bien-être social, 82 p.

Lamoureux, D. (1998). *La panacée de l'économie sociale : un placebo pour les femmes?* dans « L'économie sociale : l'avenir d'une illusion ». Sous la direction de Louise Boivin et Mark Fortier, Éditions Fides, 1^{er} trimestre, p. 25-53.

Le Bossé, Y. (1996). *Empowerment et pratiques sociales : illustration du potentiel d'une utopie prise au sérieux*. dans « Nouvelles pratiques sociales », Université Laval, Faculté des sciences sociales, Vol. 9 No 1, Printemps, p. 127-145.



Lebel, G.A. (1998). *La reconnaissance de l'économie sociale, ou l'étatisation du communautaire* dans « L'économie sociale : l'avenir d'une illusion ». Sous la direction de Louise Boivin et Mark Fortier, Éditions Fides, 1^{er} trimestre, p 101-133.

Levaque Charron, R. (1999). *Sécurité dans les milieux de vie. Guide à l'intention des municipalités. Pour le mieux-être des citoyens, des citoyennes et de la famille*. Comité intersectoriel sur la sécurité dans les milieux de vie et Centre de santé publique de Québec, Avril, 82 p.

Mandel, E. (1962). *Traité d'économie marxiste. Tome 1*. Union générale d'éditions, Coll. le monde en 10/18, Paris, 2^e trimestre, 309 p.

Massicotte, G. (1976). *Le développement : Pourquoi? Pour qui?* dans « La problématique du développement en milieu rural, Actes du colloque La problématique du développement en milieu rural », tenu à l'Université du Québec à Rimouski les 24 et 25 octobre 1975, Impressions des Associés Inc. Rimouski, Août, p. 17-23.

Maurice, P. et coll. (1998). *Sécurité et promotion de la sécurité : Aspects conceptuels et opérationnels*. Centre collaborateur OMS du Québec, Réseau de la santé publique du Québec, MSSS, Centre collaborateur OMS du Karolinska Institutet de Suède, OMS, Septembre, 22 p.

Ninacs, W.A. (1999). *Empowerment et organisation communautaire* dans Després, G. Guilbert, M. et Tourigny, R., « Vision globale, visée locale, actes du VI^e Colloque biennal », Montréal, Regroupement québécois des intervenants et intervenantes en action communautaire en CLSC et Centres de santé, 75-96, et document ronéo, 26 p.

Ninacs, W.A. (1998). *Concertation et partenariat : définitions, conjoncture et quelques enjeux. Document de travail*. Notes pour une communication à Trois-Rivières, 10^e colloque du RQVVS, 25 septembre, 12 p.

Ninacs, W.A. (1997). *Conditions de réussite de la mise en oeuvre de politiques et de dispositifs innovateurs en faveur de l'emploi et du développement local* dans « Stratégies locales pour l'emploi et l'économie sociale : les actes du colloque », colloque sous l'égide de développement des ressources humaines Canada (DRHC) et Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), Montréal, Les publications de l'IFDÉC, 49-57.

Organisation mondiale de la Santé (1986). *Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé*, Première conférence internationale pour la promotion de la santé, Santé et bien-être social Canada, Association canadienne de santé publique dans Canadian Journal of Public Health, Vol. 77, November/December, p. 425-430.

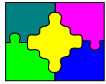
Organisation mondiale de la Santé (1997). *Déclaration de Jakarta*. Quatrième Conférence internationale sur la promotion de la santé, 21-25 juillet, Jakarta, Indonésie, dans « Recueil international de législation sanitaire. Nouvelles et commentaires », 1998, 49 (4), p. 752-755.

Pronovost, G. (1982). *Éléments de problématique pour l'étude de la culture populaire* dans « Cultures populaires et sociétés contemporaines », sous la direction de Gilles Pronovost, Presses de l'Université du Québec, Sillery, 1^{er} trimestre, p. 15-25.

Québec (Province). Ministère de la Santé et des Services sociaux (1990). *Une Réforme Axée sur le Citoyen*, Québec, 7 décembre, 91 p.

Québec (Province). Ministère de la Santé et des Services sociaux (1992). *La Politique de la santé et du bien-être*, Québec, 2^e trimestre, 192 p.

Québec (Province). Ministère de la Santé et des Services sociaux (1998). *Les Priorités nationales de santé publique*, Québec, 2^e édition, 103 p.



- Québec (Province). Ministère de la Santé et des Services sociaux (1999). *Pour réduire les inégalités de santé et de bien-être liées à la pauvreté. Document de consultation*. Comité ministériel sur la réduction des inégalités de santé et de bien-être liées à la pauvreté, Octobre, 19 p.
- Québec (Province). Secrétariat au développement des régions, (1997). *Politique de soutien au développement local et régional*, Québec, 50 p.
- Renaud M. (1987). *De l'épidémiologie sociale à la sociologie de la prévention : 15 ans de recherche sur l'étiologie sociale de la maladie*. Revue d'Epidémiologie et de Santé Publique, 35, 3-19.
- Renaud, M. (1996). *L'avenir : Hygiène ou Panacée ?* dans « Être ou ne pas être en santé », Evans et coll., p. 317-332.
- Renaud, M. (1998). *Allocution de Marc Renaud* dans « Forum sur le développement social. Allocutions et échanges ». Conseil de la santé et du bien-être, Octobre, p. 8-19.
- Réseau québécois de Villes et villages en santé (1997). *Annuaire Villes et villages en santé 1997*. RQVVS, 369 p.
- Rioux, M. (1982). *Le développement culturel et la culture populaire* dans « Cultures populaires et sociétés contemporaines », sous la direction de Gilles Pronovost, Presses de l'Université du Québec, Sillery, 1^{er} trimestre, p. 159-164.
- Rodrigue, N. (1998). *Allocution de M. Norbert Rodrigue* dans « Forum sur le développement social 1997/1998. Les Actes ». Conseil régional de développement Lanaudière, Avril, p. 73-79.
- Rousseau, I. (1999). *L'économie sociale : un outil de développement social*. Conseil régional de développement Lanaudière, Mars, 1 p.
- Salleron, L. (1973). *La richesse des nations Adam Smith. Profil d'une oeuvre*. Coll. dirigée par Georges Décote, Hatier, Paris, 80 p.
- Samuelson, P.A. (1972). *L'économie. Introduction à l'analyse économique. Tome 2*. Librairie Armand Colin, Paris, 10^e tirage 1977, 636 p.
- Sauvé, R. (1993). *Notes pour la communication de monsieur Robert Sauvé prononcée dans le cadre du colloque du Réseau québécois de Villes et villages en santé*. Rouyn-Noranda, le 16 septembre, 10 p.
- Streeten, P. (1999). *Ten years of human development. Special contribution*. dans « Human Development Report 1999 », United Nations Development Programme (UNDP), Human Development Report Office, Oxford University Press, New York, p. 16-17.
- Touraine, A. (1976). *Les sociétés dépendantes*. Collection Sociologie nouvelle, Éditions J. Duculot, Paris, 266 p.
- Tremblay, R. (1999). *Le progrès économique, une question de culture*. Journal Les Affaires, samedi 8 mai 1999, p. 6.
- United Nations Development Programme (1990). *Human Development Report 1990*. Human Development Report Office, Oxford University Press, New York, 9 p., dans <http://www.undp.org/hdro/90.html>.
- United Nations Development Programme (1991). *Human Development Report 1991*. Human Development Report Office, Oxford University Press, New York, 18 p., dans <http://www.undp.org/hdro/91.html>.



United Nations Development Programme (1999). *Human Development Report 1999*. Principal coordinator Richard Jolly, Oxford University Press, New York, 262 p.

United Nations Research Institute for Social Development (1995). *État de Désarroi : Les répercussions sociales de la mondialisation*. Résumé du rapport de l'UNRISD pour le Sommet mondial pour le développement social, Genève, dans <http://www.unrisd.org/fraindex/plbl/list/conf/sodf/sodf.html>.

United Nations Research Institute for Social Development (1997). *Advancing the Social Agenda : Two Years After Copenhagen*. Report of the UNRISD International Conference and Public Meeting, Geneva, 9-10 July, 64 p., dans <http://www.unrisd.org/engindex/publ/list/conf/adv1/toc.html>.

Vautrin, G. (1992). *Développement local et transaction sociale* dans « Pour une sociologie de la transaction sociale », L'Harmattan, Coll. Logiques Sociales, p. 260-271.